



**cnav**

Chambre neuchâteloise  
d'agriculture et de viticulture

**2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**promotion  
professionnelle**



**et**

**RAPPORT SUR  
L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE**

# Table des matières

<b>Mot du président.....</b>	<b>4</b>
<b>Président et collaborateurs CNAV en 2022.....</b>	<b>6</b>
<b>Président et collaborateurs Cofida SA en 2022.....</b>	<b>7</b>
<b>1. ORGANISATION.....</b>	<b>8</b>
1.1 Membres .....	8
1.2 Organes .....	10
1.3 Structure interne.....	12
<b>2. ACTIVITÉS.....</b>	<b>14</b>
2.1 Secteur promotion professionnelle .....	14
2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2022.....	15
2.1.1.2 Initiative parlementaire 19.475 .....	15
2.1.1.3 Politique agricole 2022 .....	16
2.1.1.4 Initiative sur l'élevage .....	16
2.1.1.5 5 <sup>ème</sup> concours du Gruyère AOP neuchâtelois.....	18
2.1.1.6 Loi sur les forêts .....	19
2.1.1.7 État de situation de la sécheresse au canton .....	19
2.1.1.8 Énergie et pénurie d'électricité .....	20
2.1.1.9 Réflexion sur le crédit carbone et consultation du plan climat .....	20
2.1.1.10 125 ans de l'USP.....	21
2.1.1.11 Gestion de la faune .....	22
2.1.2 Mandats et prestations.....	24
2.1.2.1 Cofida SA .....	24
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN).....	25
2.1.2.3 Commission AOC.....	29
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs.....	29
2.1.2.5 ANAPI.....	30
2.1.2.6 Marché de bétail.....	33
2.1.2.7 Anim'Halle .....	34
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel .....	34
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	36
2.1.2.10 Communications de base .....	37

2.2	Secteur conseil & formation .....	39
2.2.1	Formation .....	39
2.2.1.1	Groupes de vulgarisation.....	39
2.2.1.2	Formation continue agricole neuchâteloise .....	40
2.2.1.3	Groupes AGRIDEA.....	40
2.2.1.4	Enseignement agricole .....	41
2.2.1.5	Cours interentreprises .....	43
2.2.2	Gestion d'entreprise .....	44
2.2.3	Production biologique.....	45
2.2.4	Production végétale et écologie .....	46
2.2.4.1	Prestations écologiques requises (PER) .....	46
2.2.4.2	Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité.....	46
2.2.4.3	Volet qualité 2.....	47
2.2.4.4	Volet réseau .....	47
2.2.4.5	Projet Qualité du paysage .....	48
2.2.4.6	Projet Agroforesterie.....	48
2.2.4.7	Érosion et plans de mesure .....	49
2.2.4.8	Conseil énergétique.....	49
2.2.5	Production animale .....	50
2.2.6	Économie familiale et diversification .....	50
2.2.6.1	Cours de formation continue 2022, groupes de paysannes UPN .....	50
2.2.6.2	Diversification .....	50
2.3	Secteur Assurances .....	53
2.3.1	Fondation Agrisano .....	53
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA .....	53
2.3.3	Assurance globale.....	54
2.3.4	Dépannage agricole .....	55
2.3.5	Agrisano Prevos.....	55
2.3.6	Emmental assurances.....	55
2.3.7	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	56
<b>3.</b>	<b>SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2021 .....</b>	<b>57</b>
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	57
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	60
3.3	Commentaires par branche.....	63
3.3.1	Production laitière .....	63
3.3.2	Bilan agricole en quelques mots .....	65

## Mot du président

Le 24 février 2022 en descendant à Cernier pour un comité directeur de la CNAV, j'écoute les nouvelles à la RTS et j'entends que la Russie attaque l'Ukraine. A ce moment-là je me dis « c'est quoi ce bordel ? ». Jamais je n'avais imaginé une chose pareille si proche de chez nous. Au fil des jours, on se rend compte que cette guerre aura des répercussions pour tout le monde et durera. Directement le prix du mazout et du blé grimpe en flèche pour atteindre des niveaux inimaginables. Pour notre agriculture, les effets sur les coûts de production se font assez rapidement ressentir, envolée des coûts de carburant, des engrais, des aliments et par la suite des coûts de l'électricité qui exploseront pour 2023. Il devient urgent de négocier des augmentations de prix pour nos produits agricoles si l'on veut permettre à nos exploitations de tenir le choc. On arrivera à négocier des prix en hausse sans toutefois arriver à combler les surcoûts. Malheureusement pour la production porcine un marché excédentaire met les éleveurs et les engraisseurs sous forte pression.

L'année 2022 sera fortement impactée par ces augmentations de coûts des intrants. En plus de cela les taux d'intérêts s'envolent et toutes les charges augmentent.

Le risque d'un black-out électrique au cours de l'hiver 2022-2023 met la profession en alerte mais heureusement nous passons l'hiver sans problème d'approvisionnement.

D'autre part, la problématique du loup n'est pas près de trouver une solution pérenne pour notre agriculture. Nous attendons pour 2023 une nouvelle loi qui assouplira le tir de ce prédateur et qui espérons-le, permettra de réguler le nombre croissant de loups. Pour les années à venir, il faudra absolument définir une gestion rigoureuse du nombre d'individus pour que l'on puisse continuer d'exploiter nos pâturages et estivages sans problème, car on se rend compte que les mesures de protections préconisées sont très chères et finalement peu efficaces.

Je finis ce billet sur une note plus optimiste en me réjouissant du rejet de l'initiative sur l'élevage intensif avec presque 64% de non dans notre canton et dont la campagne fut moins émotive que celles de 2021. Mais nous restons sous pression avec les initiatives à venir et nous devons nous y préparer.

Pour conclure, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs, les viticulteurs et les autorités cantonales qui permettent à la chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission.

Stéphane Rosselet

## Remerciements du Directeur

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous, les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit, en premier lieu, du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de leurs collaborateurs et chefs, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Johannes Rösti sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et à son directeur M. Gilles Aeschlimann, pour notre partenariat en matière de formation professionnelle, ainsi qu'à Mme Mireille Bühler, directrice de Neuchâtel – Vins et Terroir et à son personnel.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. À ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus, capital pour la défense des intérêts agri-viticoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, Directeur

# Président et collaborateurs CNAV en 2022

## Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet  
(président)



Yann Huguelit  
(directeur)



Jonathan Amstutz



Laetitia Balossi



Josée Sandoz



Sarah Ducommun



Justine Derendinger



Camille Nonin



Christelle Biolley



Sarah Haussener



Emilie Fragnière



Steven  
Siegenthaler



Melinda Oppliger



Armelle von Allmen



Eugénie Vuille



Elodie Vuillermet



Myriam Maridor



Estelle Favrelière



Lucienne Gaillard



Florence Matthey



Loris Rapin



Laetitia Stegmann



Christophe Von Däniken

# Président et collaborateurs Cofida SA en 2022

## Cofida SA



Yann Huguelit  
(président)



Philippe Humberset  
(co-directeur)



Fanny Boss-Hoffmann  
(co-directrice)



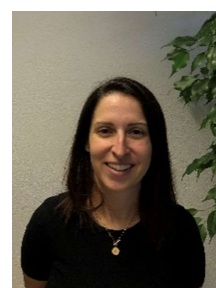
Thérèse Guyot



Myriam Ofzky



Christelle Biolley



Helena Gomes

# 1. ORGANISATION

## 1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

*Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :*

1. *Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.*

*Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.*

*Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.*

2. *Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.*

3. *Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.*

*Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.*

*Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.*

*Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.*

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV.

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Landi Région Neuchâtel SA	Mme Cinzia Vouga et M. Yann Bonjour	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. Christophe Ummel	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Frédéric Jacot	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Yann Huguelit	73
ForêtNeuchâtel	M. Jean Wenger	203



<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Pascal Savary	18
Bio-Neuchâtel	M. Stéphane Challandes	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Valentin Stauffer	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Olivier Besson	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Gabriel Scheidegger	449
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Alain Schleppe	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
Jardin Suisse BEJUNE	M. Laurent Pitussi M. Pierre-Yves Zürcher	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Jean-François Bühler	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Jean-François Roux	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et nos membres est organisée via cinq canaux principaux :

- Le bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des chambres et des organisations agricoles romandes.
- Le site Internet [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch).
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le rapport d'activités.

## 1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

### **Le comité et le comité directeur**

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. À noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2020, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2024.

Type	Nbre sièges	2022	2023	Cd
<b>Membres</b>				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Christophe Ummel M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christian Girardin M. Heinz Baur	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christian Girardin M. Heinz Baur	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * A repourvoir	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Rémy Baud	M. Rémy Baud	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>			<b>6</b>
<b>Invités permanents</b>				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Gilles Aeschlimann	M. Sébastien Cartillier	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
<b>Total</b>	<b>27</b>			<b>8</b>

Cd : comité directeur

\* : vice-présidence CNAV

## **La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)**

Les membres de la commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours de formation continue sur inscription dans un deuxième temps.

La commission travaille régulièrement pour l'amélioration de la formation agricole. Elle a notamment travaillé sur l'élaboration d'une charte pour formateurs et apprentis afin d'éviter des problèmes et de mener à bien la formation. La validation de la charte sera planifiée pour l'année 2023.

Le dossier de formation est un thème constamment soulevé tant au niveau de son sens au sein des examens que pour le suivi de la part des formateurs et la proactivité des apprentis.

<b>Fonction</b>	<b>Membres CCFA</b>	<b>Commission d'examen</b>	<b>Districts</b>
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	M. Lucas Eschler		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	Mme Camille Nonin		Secrétaire CNAV
Invité	Mme Emilie Fragnière	X	Responsable formation
Invité	M. Jonathan Amstutz		Responsable gestion et administration
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Gilles Aeschlimann	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

## 1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2022 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80%	20.10.03	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Resp. secteur gestion Conseiller agricole Enseignant EMTN	100%	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85%	01.05.15	
Biolley Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	60%	01.05.17	
Derendinger Justine	Employée de commerce	Secrétaire	40%	13.05.13	
Ducommun Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40%	25.10.10	
Favrelère Estelle	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	80%	01.11.21	
Fragnière Emilie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100%	10.12.18	
Gaillard Lucienne	Ingénieure agronome HES	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	01.09.21	
Haussener Sarah	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	50%	01.06.20	
Maridor Myriam	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	19.08.19	
Matthey Florence	Master en sciences agronomiques	Conseillère agricole Gérante ANAPI	100%	01.01.21	
Nonin Camille	Employée de commerce	Secrétaire	100%	01.12.20	
Oppliger Melinda	Ingénieure agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	01.11.14	
Rapin Loris	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60%	01.10.21	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50%	01.01.03	
Siegenthaler Steven	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	50%	13.08.18	31.08.22
Stegmann Laetitia	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100%	18.08.21	

<b>Nom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Taux d'occupation</b>	<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
Von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	50%	01.10.17	
Von Däniken Christophe	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	80%	06.12.21	
Vuille Eugénie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	80%	01.03.22	
Vuillermet Elodie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	80%	15.08.22	

## **2. ACTIVITÉS**

### **2.1 Secteur promotion professionnelle**

Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2022, les 18 mars, 3 juin, 2 septembre, 27 octobre et 15 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : le 26 février et le 24 août. L'assemblée générale s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2022 à Vaumarcus.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances du comité et du comité directeur en 2022 et début 2023.

#### ***Thématiques fédérales***

- Train d'ordonnances agricoles 2022 (2.1.1.1)
- Initiative parlementaire 19.475 (2.1.1.2)
- Politique agricole 2022+ (2.1.1.3)
- Initiative sur l'élevage (2.1.1.4)
- Scrutins populaires et initiatives parlementaires (AVS21, initiative sur l'interdiction des expérimentations animales et la publicité sur le tabac pour les jeunes)

#### ***Thématiques cantonales***

- Initiative sur l'élevage intensif (2.1.1.4)
- 5<sup>e</sup> concours du Gruyère AOP neuchâtelois (2.1.1.5)
- Séances d'information sur l'initiative parlementaire 19.475
- Loi sur les forêts (2.1.1.6)
- État de situation de la sécheresse au canton (2.1.1.7)
- Groupe de travail sur la protection des eaux de la vallée de la Brévine
- Énergie et pénurie d'électricité (2.1.1.8)
- Réflexion sur le crédit carbone et consultation du plan climat (2.1.1.9)
- 125 ans de l'USP (2.1.1.10)
- Gestion de la faune et dégâts de sangliers et état de situation des grands prédateurs (2.1.1.11)

#### ***Thématiques internes***

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2022
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique, constructive et collégiale

## 2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

### 2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2022

Le train d'ordonnances agricoles 2022 était un peu particulier car il intervenait parallèlement à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 sur laquelle nous reviendrons plus en avant. Les principales remarques de la CNAV ont porté sur les thématiques suivantes :

- Paiements directs : Soutien aux différentes mesures proposées en lien avec la présence des grands prédateurs pour autant que celles-ci ne soient pas limitées aux moutons mais concernent également les chèvres et les bovins. Classification des vignes en pente à revoir afin de correspondre à la pratique. Élargissement des contributions à des cultures particulières à d'autres cultures.
- Coordination des contrôles : refus de l'introduction de fréquences différentes pour les contrôles liés à l'Ordonnance sur la protection des eaux et aux autres Ordonnances.
- Vin : introduction d'une base légale pour la création d'une réserve climatique cantonale. Octroi d'une marge de manœuvre en matière de raisins de table.
- Élevage : maintien du statut de protection actuel de la race Franches-Montagnes.
- Soutien au prix du lait : maintien dans l'Ordonnance du montant des suppléments laitiers. Appui au compromis proposé par PSL en matière de versement du soutien.

### 2.1.1.2 Initiative parlementaire 19.475

Suite à une consultation courant 2021, le Conseil fédéral a adopté le 13 avril les Ordonnances d'application de la 1<sup>ère</sup> étape de mise en œuvre des trajectoires de réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides et de pertes en éléments fertilisants. Les décisions prises dans le cadre de ce paquet se sont avérées extrêmement décevantes puisque le gouvernement a maintenu à 20% les objectifs de réduction des pertes en éléments fertilisants ainsi que l'obligation de 3,5% de SPB sur les terres assolées. Alors que la pandémie puis la guerre en Ukraine ont remis sur le devant de la scène l'importance de pouvoir bénéficier d'un socle minimal de production indigène et que le Souverain avait refusé les deux initiatives trop extrêmes sur le sujet en juin 2021, ce nouveau paquet de mesure a été très mal accueilli par les familles paysannes.

De plus, la concrétisation pratique s'est avérée compliquée et quelque peu chaotique. Ceci a amené la CNAV par l'intermédiaire d'Agora a publié une lettre ouverte à l'OFAG le 2 août. Il s'agissait notamment de souligner le manque de cohérence agronomique de certaines mesures ainsi que les difficultés pratiques liées à d'autres. Le résultat de cette lettre ouverte a été l'organisation d'une rencontre entre le bureau d'AGORA, des agriculteurs actifs et une délégation de l'OFAG, dont le directeur Christian Hofer. Cette entrevue a eu lieu le 16 novembre chez Marc-Henri Guex à Boulens (VD). Les discussions ont été constructives. Elles ont permis aux agriculteurs d'expliquer leurs craintes et les limites de certaines mesures demandées, ainsi qu'à l'OFAG de présenter l'origine de certaines décisions mais également plusieurs adaptations envisagées dans le cadre des trains d'ordonnances à venir.

Durant l'été, une consultation a par ailleurs eu lieu sur la 2<sup>ème</sup> étape de mise en œuvre de l'initiative parlementaire avec une révision de l'Ordonnance sur les eaux. Comme à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> étape, force a été de constater que les mesures proposées dépassent le cadre et les objectifs fixés par le Parlement. Elles se concentrent encore une fois sur l'agriculture alors que le législateur souhaitait responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### **2.1.1.3 Politique agricole 2022+**

Suite à la décision du Parlement de mars 2021 de suspendre le traitement de la PA 2022+ et de demander au Conseil fédéral un rapport complémentaire définissant une politique agro-alimentaire globale, le Gouvernement a publié ce rapport le 22 juin. Il fixe notamment pour 2050 l'objectif de « garantir, grâce au développement durable, la sécurité alimentaire, de la production à la consommation. » Concernant la production indigène, il souligne qu'elle continuera à jouer un rôle central.

En effet, selon cette projection, l'agriculture devra en 2050 continuer à produire plus de la moitié des denrées alimentaires demandées. Il est prévu d'accroître la productivité du travail de 50 % par rapport à 2020 et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990. Mais les entreprises de transformation et les consommateurs doivent aussi apporter leur pierre à l'édifice. Il faudra, par rapport à aujourd'hui, réduire de trois quarts les pertes alimentaires tout au long de la chaîne de valeur et de deux tiers les émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation de denrées alimentaires. Le Conseil fédéral définit en outre un développement en trois phases. L'initiative parlementaire 19.475 qui a repris plusieurs éléments de la PA 2022+ en lien avec les produits phytosanitaires et les éléments fertilisants (mise en œuvre dès 2023). Un « mini-paquet » reprenant les éléments non contestés de la PA 2022+ tels que la couverture sociale du conjoint ou l'assurance-récolte (mise en œuvre dès 2025). Le Parlement s'est saisi de ce dossier durant le second semestre 2022 et devrait terminer de le traiter début 2023. Une future stratégie agroalimentaire couvrant l'ensemble de la filière de la fourche à la fourchette (mise en œuvre dès 2023).

### **2.1.1.4 Initiative sur l'élevage**

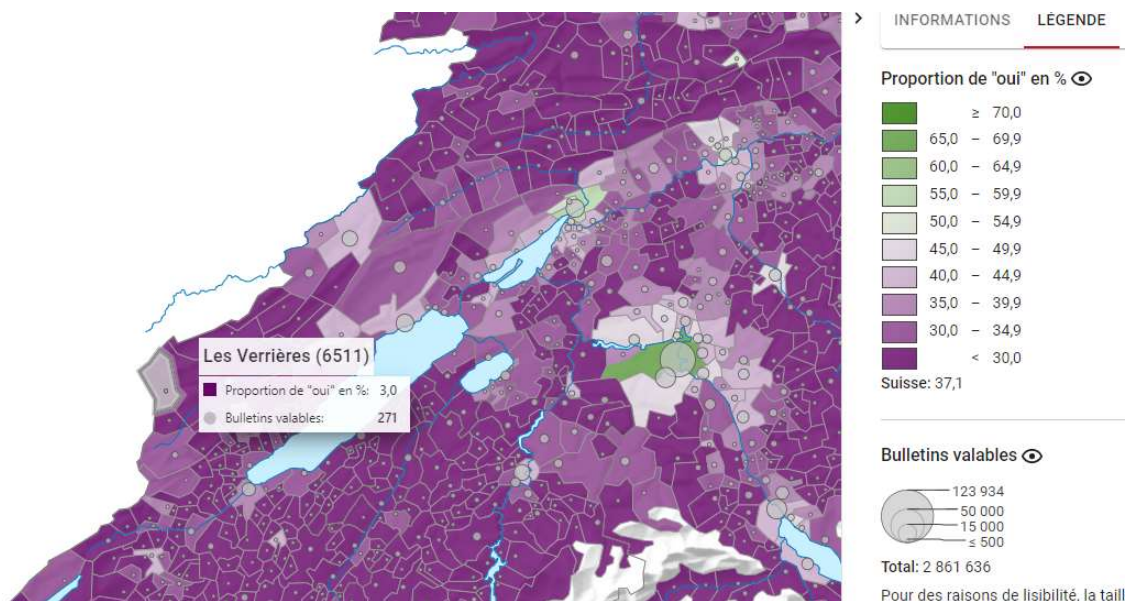
Déposée en septembre 2019, l'initiative « contre l'élevage intensif » demande un renforcement des règles de détention des animaux de rente et un traitement équivalent pour la viande importée. Dans ses dispositions transitoires, elle donne 25 ans au maximum à l'élevage indigène pour se conformer au cahier des charges 2018 de Bio Suisse. Outre le fait qu'il n'est pas courant d'ancrer dans la législation des conditions liées à un label privé, cette initiative poserait de grands problèmes aux détenteurs de porcs et de volailles.

Le 18 mars, le Parlement a refusé l'initiative mais également le contre-projet direct proposé dans un premier temps par le Conseil fédéral. Cette position était aussi celle que défendait les principales organisations agricoles dont la CNAV. Bien avant cette décision et afin de se tenir prêt pour le scrutin populaire, l'USP avait rapidement mis sur pied un groupe d'accompagnement qui a défini les principaux éléments de la campagne de votation en 2021 déjà. Le concept de campagne, travaillant avec des émoticônes plutôt que des images d'animaux, avait ainsi été présenté lors de l'assemblée des délégués de l'USP.

Au niveau de la Suisse romande, la campagne a été symboliquement lancée le lundi 13 juin, soit pile une année après le scrutin sur les deux initiatives. La couverture de ce lancement dans les médias a été bonne. Bien qu'elle n'ait pas connu l'ampleur ni l'intensité émotionnelle de 2021, la campagne s'est bien déroulée durant tout l'été avec un investissement à nouveau important des familles paysannes. Au final, le résultat du 25 septembre s'avérera encore plus net qu'un an plus tôt avec un refus de 62,9 % et à nouveau un seul oui cantonal du côté de Bâle-Ville. Et comme sur la protection des végétaux, la Suisse romande a, à nouveau, montré l'exemple avec des refus cantonaux généralement plus marqués qu'en moyenne suisse et la commune du pays avec la plus forte proportion de non.



Il s'agit des Verrières qui s'est exprimée négativement à 97,05 % (voir ci-dessous).



Au niveau cantonal, la CNAV a distribué rapidement le matériel de campagne durant l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril. Après une coordination avec certains partis politiques, une conférence de presse a été réalisée sur l'exploitation de la famille Robert aux Joratels en date du 15 août.



Le canton ainsi que toutes les communes ont refusé l'initiative avec une moyenne supérieure à la moyenne Suisse.

La CNAV s'est fortement engagée dans cette campagne par la création de vidéos en collaboration avec impact média pour une diffusion via les réseaux sociaux ainsi que d'un live chat pour répondre aux questions des internautes. La première vidéo a été vue 75'200 fois ce qui est exceptionnel.

## Dispositif digital

Facebook



1'904 interactions  
 75'200 vues de vidéos  
 258'782 impressions  
 232'118 utilisateurs atteints  
 8'246 clics  
 Taux d'engagement **3,9%** (bon)

**Impressions:** Le nombre de fois où l'accroche est apparu à l'écran.

**Couverture:** Le nombre de personnes qui ont vu vos publicités au moins une fois. La couverture est différente des impressions, qui peuvent inclure plusieurs vues de vos publicités par les mêmes personnes.

Source : Facebook Business Manager - LinkedIn

IMPACT\_narrative

### 2.1.1.5 5<sup>ème</sup> concours du Gruyère AOP neuchâtelois

En date du 4 octobre 2022, la CNAV, en collaboration avec l'IGP et NVT, a mis en place pour la 5<sup>ème</sup> année le concours du Gruyère AOP de Neuchâtel. Pour le canton de Neuchâtel, le Gruyère AOP est un produit phare de notre agriculture, avec une valeur ajoutée à tous les échelons. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promotion de notre fromage. Mais aussi d'information sur la qualité supérieure de notre produit, de par la typicité de notre relief qui confère une flore riche en espèces pour alimenter le bétail. Afin de faciliter le travail, les taxateurs agréés de l'interprofession du Gruyère AOP ont défini les fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur 20 durant une année. Une fois cette présélection faite, le jury, composé de journalistes, de restaurateurs, de conseillers nationaux et d'acteurs du marché, a pu se déterminer sur le gagnant du Gruyère AOP pour l'année 2022. Pour cette édition, c'est M. Adrian Tinguely de la fromagerie de La Côte-aux-Fées qui a remporté le concours. La société de producteurs de lait présidée par Laurent Burri a aussi été remerciée pour la qualité du lait livré. À noter que 11 fromages ont participé au concours pour 10 fromageries.



### **2.1.1.6 Loi sur les forêts**

Le canton a mis en consultation une modification de la loi sur les forêts qui impacterait les agriculteurs qui travaillent dans les forêts d'autrui. Cette nouvelle disposition est aussi impactant pour le soutien des apprentis agriculteurs qui bénéficiaient d'un soutien financier pour le suivi d'une formation de 5 jours permettant d'acquérir la capacité d'abattre un arbre. La CNAV a pris position d'une manière à reconnaître les acquis des agriculteurs d'une part mais aussi de continuer à soutenir les cours d'abattage pour les apprentis agriculteurs en formation sur Neuchâtel. Les propositions que la CNAV a faites ont été acceptées et permettront de mettre en œuvre la loi d'une manière pragmatique.

### **2.1.1.7 État de situation de la sécheresse au canton**

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. L'été 2021 a été fortement arrosé alors que 2022 vit depuis bientôt deux mois sans grande pluie. Le déficit hydrique a été démontré, il suffisait de voyager entre Genève et Soleure pour comprendre l'ampleur des dégâts. Le jaune a dominé largement sur le vert prioritairement sur les terrains peu profonds ou superficiels de notre relief. En parallèle à cela, les coûts de production ont pris l'ascenseur d'une manière importante (intrants, diesel, énergie, fourrage, etc.). Bien entendu, nous n'avons pas été le seul secteur à souffrir actuellement de la persistance de coûts de production élevés. Cependant les autres secteurs répercutent rigoureusement leurs surcoûts sur la chaîne de création de valeur jusqu'à l'acheteur final, ce qui entraîne des majorations des prix à la consommation.

Dans l'agriculture par contre, les exploitations continuent de supporter elles-mêmes une grande partie des coûts supplémentaires. Pour l'USP, la charge financière non couverte se situe à 300 millions de francs après déduction des adaptations de prix à la production de certains marchés. La CNAV ainsi que les associations en lien avec les régions touchées ont jugé que les producteurs ne peuvent pas supporter financièrement ni moralement cette double peine. Il faut que les marchés qui n'ont pas encore fait les efforts nécessaires, notamment le secteur du lait et des céréales, prennent conscience qu'il faut des augmentations de prix significatives afin de maintenir encore l'envie d'engager du temps et de l'argent dans ces secteurs de production. La revendication est portée actuellement par l'USP et les branches sectorielles qui ont apporté des réponses positives. De plus, en ce qui concerne les moyens financiers fédéraux à travers les programmes spécifiques de paiements directs, l'OFAG doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé de quelques cantons mais qu'il faut décréter une situation exceptionnelle afin de maintenir à flot les agriculteurs.

La CNAV a demandé que les moyens financiers dévolus à l'agriculture soient accordés en dérogation à l'article 106, mais pas seulement, car l'ensemble des contributions ne bénéficient pas de cette dérogation à l'exemple de la contribution de mise à l'alpage. Ainsi, aucun moyen financier de la Berne fédérale ne doit être perdu pour les agriculteurs des cantons concernés. Sans un signal fort et positif du marché, et sans le maintien au moins des moyens financiers actuels, les difficultés arriveront rapidement et certains marchés agricoles risquent d'y laisser des plumes. La garantie d'un approvisionnement énergétique passe par une certaine autonomie nationale, alors soyons cohérents face au secteur agricole.

### **2.1.1.8 Énergie et pénurie d'électricité**

Contrairement à une coupure d'électricité incontrôlée en cas de force majeure (tempête ou autre), une pénurie électrique est prévisible dans le cadre d'une crise énergétique comme prédit pour l'hiver 2022-2023. Ainsi, le Conseil fédéral a défini un concept sous quatre mesures générales classées par ordre de mise en application et par ordre croissant d'économie d'électricité, à savoir :

1. Appels à économiser  
Économiser de l'électricité comme le reste de la population
2. Restrictions de la consommation.  
Concerne uniquement des installations à forte intensité énergétique pas indispensable (agriculture pas touchée)
3. Contingentements  
Uniquement pour grand consommateurs (>100'000 kWh). Agriculture touchée indirectement par les secteurs en amont ou en aval de la chaîne de production
4. Délestages cycliques du réseau  
Coupure de 4 heures puis 4-8 heures d'approvisionnement par zone desserte.

L'agriculture doit se préparer à avoir une certaine autonomie énergétique afin de palier une situation compliquée (délestage).

### **2.1.1.9 Réflexion sur le crédit carbone et consultation du plan climat**

Le 24 janvier 2023, le Grand Conseil a validé le Plan climat du Conseil d'État pour la période de mise en œuvre 2022 - 2027 (première étape). Ce Plan climat identifie plusieurs mesures à mettre en œuvre afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole neuchâtelois de -40% d'ici à 2040. Les émissions visées sont notamment d'origine énergétiques (consommations de carburants et de combustibles) et animales (fermentation entérique, fumier et lisier). En 2018, l'inventaire des émissions de GES pointe en effet le secteur de l'agriculture comme le 3<sup>e</sup> plus grand émetteur à l'échelle du canton (14%, hors consommations énergétiques), derrière les secteurs du chauffage (60%) et des transports (23%). Afin de pouvoir préciser ces données, la mise en place d'un système de monitoring des émissions GES du secteur agricole neuchâtelois (domaines énergétique et puits de carbone) doit être étudiée.

En parallèle à cela, le Plan climat soutiendra la mise en place sur les grands toits agricoles de panneaux solaires photovoltaïques. Ce soutien est cumulable avec les aides déjà existantes via Pronovo qui est l'organisme de certification accrédité pour la saisie de garanties d'origine (GO) et le traitement des programmes d'encouragement de la Confédération concernant les énergies renouvelables.

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place de ces mesures dont la CNAV sera acteur actif.

### 2.1.1.10 125 ans de l'USP

L'année 2022 a coïncidé avec les 125 ans de l'USP. Plusieurs événements ont été organisés durant l'année et en particulier la plantation de pomme de terre à l'Aurore 4 avec en point de mire le record du monde du plus gros roesti sur la place fédérale. Merci à la famille Veuve (Karim et Gérard) pour leur aide durant la plantation.

La récolte et l'apport de la récolte sur la place fédérale le 15 septembre. Une délégation du comité de la CNAV était de la partie. Manque sur la photo Raymond Béguin. A noter qu'une journaliste de l'Agri nous a suivi durant le voyage jusqu'à Berne.



### 2.1.1.11 Gestion de la faune

De manière globale, 2022 a été une année plus stable par rapport à 2016 ou 2018 en termes de dégâts. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant de diminuer par la suite. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient, pour ainsi dire, que peu de présence, compte tenu des déplacements des animaux.

Au vu du nombre de dégâts en début d'année, la chasse à l'affût en dehors des forêts et en forêt a été avancée et la durée de la chasse prolongée jusqu'à fin janvier. De plus, des postes de type "miradors" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines. C'est ainsi que le plan de chasse est resté identique à l'année passée.

En 2022, 165 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une légère diminution des effectifs depuis 2019 mais stable par rapport à l'année dernière. Finalement, durant la chasse, c'est plus de 200 sangliers qui ont été tirés. À noter encore que le nombre de bêtes abattues par le service (33 animaux) est en diminution par rapport à 2020 et 2021.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont plus de 100 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global de CHF 35'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2022 se sont montés à quelque CHF 177'000.- soit moins qu'en 2021. Le budget de l'Etat est resté maîtrisé compte tenu des dégâts dans les cantons voisins à Neuchâtel. La nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, est toujours d'actualité dans le canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	185	176	175	165	165
Sangliers abattus	160	184	247	272	222	207
Sangliers abattus par le Service	21	42	13	51	53	33
Total sangliers abattus	181	226	260	323	275	240
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	CHF 47'627.-	CHF 35'000.-	CHF 44'623.-	CHF 35'000	CHF 35'000
Dédommagements à l'agriculture	CHF 273'000.-	CHF 261'654.-	CHF 135'552.-	CHF 186'658.-	CHF 170'009	CHF 142'014
Nbre de cas de dégâts	329 cas	179 cas	121 cas	106 cas	88 cas	124 cas
Dédommagement par cas	CHF 830.-	CHF 1'462.-	CHF 1'120.-	CHF 1'761.-	CHF 1'942	CHF 1'145

### **Situation corneilles**

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par CHF 3.- par paire de pattes présentée. À noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles :

<b>Années</b>	<b>Chasse</b>	<b>Tir gardes-auxiliaires et professionnels</b>	<b>Trouvées mortes</b>	<b>Total</b>
2010/11	46	506	-	<b>552</b>
2011/12	35	269	-	<b>304</b>
2012/13	13	379	-	<b>392</b>
2013/14	19	413	-	<b>432</b>
2014/15	11	299	-	<b>310</b>
2015/16	48	283	-	<b>331</b>
2016/17	29	236	-	<b>265</b>
2017/18	43	197	-	<b>240</b>
2018/19	25	80	-	<b>105</b>
2019/20	30	85	<b>2</b>	<b>117</b>
2020/21	25	100	<b>4</b>	<b>129</b>
2021/22	18	108	<b>5</b>	<b>131</b>
2022/23	27	109	<b>7</b>	<b>143</b>

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

## 2.1.2 Mandats et prestations

### 2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2022 ainsi que les différents dossiers qui ont occupé le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises afin de traiter des dossiers courants, ainsi que de la santé financière saine de la société. Alexandre Sahli nous ayant quitté en janvier 2022, Mme Helena Gomes a débuté ses activités au sein de la société en 2022 et son engagement est à la hauteur de nos attentes. Afin d'organiser le départ de Philippe Humberset pour le mois de juin 2023, une planification a été menée afin de s'assurer de la reprise de ses divers mandats variés. Fanny Boss-Hoffmann a repris la direction et accompagne le Conseil d'administration dans ses réflexions.

Au niveau des activités à venir, l'entreprise doit faire face à beaucoup de questionnement sur la forme de la structure juridique des entreprises agricoles et viticoles. Cofida SA doit pouvoir répondre aux interrogations de ses clients, ceci en bonne intelligence avec les conseillers de gestion de la CNAV.

Le défi du Conseil d'administration est d'assurer la continuité en planifiant le départ de M. Philippe Humberset. Certains mandats seront déjà repris par d'autres collaborateurs de Cofida SA en début d'année 2023 mais il faudra assurer l'engagement d'une nouvelle personne. Actuellement une solution à l'interne reste la piste qui devrait se concrétiser.

Pour conclure, je remercie notre actionnaire pour sa confiance, les collaborateurs et directeurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agro-Twin	30	210	191	161	158	144	99
Fisca-Light	34	38	36	34	36	35	35
Win-Biz + A.Twin	---	116	149	169	198	274	353
Manuelle	70	47	45	47	33	33	35
Autres	---	18	26	15	17	76	75
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>429</b>	<b>447</b>	<b>426</b>	<b>442</b>	<b>562</b>	<b>597</b>

Déclarations d'impôt	278	913	971	1010	1100	583	573
Défenses de dossiers	239	61	56	56	40	48	45



### 2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur de la CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâtelaises.

En 2022, l'IVN s'est réunie à 5 reprises dont trois pour le comité. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2022 (voir ci-après).
- Tenue de deux ateliers participatifs dans le cadre de l'étude vitivinicole à l'horizon 2030-2040.
- Décisions pour la vendange 2022 :
  - Quotas de production AOC à 800 g/m<sup>2</sup> pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
  - Quotas de production AOC à 900 g/m<sup>2</sup> pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
  - Augmentation du prix indicatif à CHF 5.30/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
  - Augmentation du prix indicatif à CHF 3.60/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.

#### Stocks et consommations au 31 décembre 2022

Catégories	2000	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Rouges + rosés</b>								
Stocks 01.01.	20'631	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363	27'133	21'960
Récolte	13'966	20'642	16'405	19'984	17'855	13'206	11'385	20'880
Disponibilités	34'597	42'357	42'413	44'793	45'825	41'568	38'519	42'840
Stocks 31.12.	20'200	26'008	24'809	27'970	28'363	27'133	21'960	25'825
Consommation	14'397	16'349	17'604	16'823	17'463	14'435	16'559	17'016
Mois	16.84	19.09	16.91	20.0	19.5	22.6	15.9	18.2

<b>Blancs + autres</b>								
Stocks 01.01.	32'430	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399	16'024	11'893
Récolte	20'972	15'531	12'349	15'377	13'856	10'965	8'033	13'834
Disponibilités	53'402	30'483	29'073	29'570	30'073	27'365	24'058	25'726
Stocks 31.12.	31'519	16'724	14'193	16'217	16'399	16'024	11'893	14'785
Consommation	21'883	14'966	14'880	13'353	13'673	11'340	12'165	10'941
Mois	17.28	14.15	11.45	14.6	14.4	17.0	11.7	16.2
<b>Consommation totale</b>	<b>36'279</b>	<b>30'642</b>	<b>32'484</b>	<b>30'176</b>	<b>31'136</b>	<b>25'775</b>	<b>28'724</b>	<b>27'957</b>

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2022 totalisaient 4.06 millions de litres. On observe une augmentation par rapport à 2021, en tenant compte d'une récolte plus généreuse de Pinot noir et de Chasselas. La consommation de blanc se contracte mais le rouge et le rosé augmentent. Globalement, la consommation totale s'établit à 27'957 hl ce qui démontre une réduction de quelques pourcents par rapport à l'année 2021.

## **Sélection des vins de Neuchâtel 2022**

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2022 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV) et M. Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale s'est déroulée du 17 au 19 mai 2022 au Château de Boudry. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts). Quant à la Gerle d'Or elle s'est déroulée le 23 juin 2022 .

En chiffres, 35 encavages ont présenté 240 vins, soit 52 Chasselas, 35 Œil de Perdrix et 5 Perdrix Blanche, 30 Pinot Noir classiques et 34 Pinot Noir élevés en barrique, 21 Chardonnay, 21 Pinot Gris, 14 autres cépages et assemblages blancs, 20 autres cépages et assemblages rouges, 4 vins mousseux et 4 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2022 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : Cave Alain Gerber à Hauterive.

Le prix «Excellence» a, lui, été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

### **Prix « Excellence » Non Filtré**

Cave des Lauriers - Jungo et Fellmann - Cressier, Non Filtré 2021, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Chasselas**

Cave Alain Gerber – Hauterive, Chasselas 2021, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix**

Domaine Brunner - Bevaix, Œil de Perdrix 2021, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Pinot Noir**

Domaine de la Maison Carrée - Auvonnier, Hauterive Pinot Noir 2020, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique**

Les Vins de Boris Keller - Vaumarcus, Pinot Noir Fût de Chêne 2020, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Chardonnay**

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche, Chardonnay 2021, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Chardonnay barrique**

Les Vins Porret – Cortailod, Chardonnay élevé en barrique 2020, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Pinot Gris**

Cave des Coteaux - Boudry, Terra Ancestra, Pinot Gris 2021, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Spécialités blanches**

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche, Sauvignon Blanc 2020, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Spécialités rouges**

Les Caves du Prieuré - Cormondrèche, Magie Noire, assemblage de cépages rouges 2019, Neuchâtel AOC

### **Prix « Excellence » Vin doux**

Caves de la Ville - Neuchâtel, Douce insouciance 2020, Neuchâtel AOC.

### **Prix « Excellence » Vin Mousseux**

Maison Mauler - Môtiers, Cuvée Louis-Edouard Mauler 2014, Neuchâtel AOC.

## Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Caves du Château d'Auvernier Henry Aloys Grosjean - Auvernier	Chardonnay Tradition 2021 Chasselas 2021 Kairos 3, Chasselas 2020 Pinot Noir Tradition 2019 Sélection Sous-Bois, Pinot Noir Barrique 2020 Œil de Perdrix 2021
Domaine de Montmollin - Auvernier	Chardonnay Barrique 2020 Pinot Gris 2021 Pinot Noir 2020 "Le Lerin" Réserve, Pinot Noir Barrique 2019
Cave des Coteaux - Boudry	En Tsano, Pinot Noir Barrique 2020 Diable, Œil de Perdrix 2021 Petits Crêts, Œil de Perdrix 2021
Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann - Cressier	Pinot Gris 2021 Pinot Noir 2020 Les Cloux, Pinot Noir Barrique 2020
Les Caves du Prieuré - Cormondèche	Élixir du Prieur, assemblage de cépages rouges 2019 Pinot Noir élevé en barrique 2019 Perdrix Blanche 2021
Domaine Bouvet-Jabloir - Auvernier	"Le Loclat" Grands Terroirs, Chardonnay Barrique 2019 "Les Tires" Grands Terroirs, Pinot Noir Barrique 2019 Légende, Pinot Noir 2021
Domaine Grisoni - Cressier	La Feuillée, Chasselas 2021 Cuvée Les Râbles, Pinot Noir 2020 Vieilles Vignes, Cuvée des Devins, Pinot Noir Barrique 2020

Les Vins de Boris Keller - Vaumarcus	Pinot Noir 2021 Pinot Noir 2020 Œil de Perdrix 2021
Cave Alain Gerber - Hauterive	Champréveyres, Chasselas 2021 Œil de Perdrix 2021
Caves de Chambleau - Colombier	La Gavotte, Pinot Noir Barrique 2019 Métissage, assemblage de cépages rouges 2020
Caves de la Ville - Neuchâtel	Pinot Noir 2020 Noir DuPeyrou, Pinot Noir Barrique 2020
Domaine Brunner - Bevaix	Mousseux Brut «Perle du Désert», assemblage de cépages blancs Emeraude, Pinot Noir Barrique 2020
Domaine Chervet - Praz	Vully Chasselas 2021 Vully Pinot Gris 2021
Lavanchy Vins - Neuchâtel	Champréveyres, Chasselas 2021 Œil de Perdrix 2021
Les Caves de la Béroche - Saint-Aubin-Sauges	Pinot Gris 2021 Domaine des Coccinelles, Œil de Perdrix 2021
Nicolet Vins, Domaine des Balises - Bevaix	Pinot Noir 2020 Excellence, Pinot Noir Barrique 2020
Cave bio Christian Rossel - Hauterive	Œil de Perdrix 2021
Cave de la Tour - Môtier	Vully, Traminer 2021
Cave du Cep - Cortaillod	Pinot Gris 2021
Cave et Distillerie de la Ruelle - Auvernier	Pinot Noir 2020
Caves Châtenay-Bouvier SA - Boudry	Pinot Gris 2021
Domaine Saint-Sébastien Elodie et Ludovic Kuntzer - Saint-Blaise	Pinot Gris 2021
Encavage de l'État - Auvernier	Chasselas Non Filtré 2021
Engel Vins - Saint-Blaise	Pinot Noir 2021
Les Vins Porret - Cortaillod	Œil de Perdrix 2021

### 2.1.2.3 Commission AOC

En 2022, trois séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (14 juillet, 9 novembre et 15 décembre 2022). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 15 décembre 2022 pour faire le bilan de l'exercice 2022.

Bilan des dégustations AOC de 2018 à 2022 :

Considérants	2018	2019	2020	2021	2022
Encavages avec prélèvements	21	26	34	23	26
Commerces et manifestations avec prélèvements	3	0	0	0	0
Nombre de dégustations	2	2	2	2	3
Chasselas prélevés	20	18	23	19	25
Œil-de-Perdrix prélevés	20	23	27	19	19
Pinots noirs prélevés	20	19	29	24	21
Spécialités prélevées	5	10	7	14	11
Total vins prélevés et dégustés	65	70	86	76	76
Vins admis	61	59	80	66	67
Vins admis avec réserves	3	8	6	5	5
Vins refusés	1	3	0	5	4
Part de vins refusés	1.5%	4.28%	0%	6.57%	5.26%
Encavage soumis à l'agrément	-	-	-	-	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

### 2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneronns qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur, et ce selon un concept de développement durable. M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par MM. Johannes Rösti et Aurèle Jobin de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation en 2021 est de 66 membres : 40 sur Neuchâtel, 13 sur Vaud, 11 sur Fribourg et 2 sur Berne.

Depuis 2020, les contrôles viticoles (PER, certificat Vitiswiss) sont gérés et effectués de manière indépendante par l'ANAPI qui est accréditée selon la norme ISO 17020 appliquée aux organismes de contrôle et d'inspection. Les statistiques de contrôles viticoles sont présentées au point 2.1.2.5

En 2022, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Olivier Brunner, Claude Auberson, Claude Besson et Yann Vanvlaenderen. L'assemblée générale s'est tenue le 12 mai 2022 à Cortaillod. Les comptes 2022 ainsi que le budget 2022 ont été adoptés et il a été demandé au comité, en raison des structures actuelles, de l'érosion des membres et du grand nombre d'organisations viticoles, d'apporter des propositions concrètes concernant l'avenir de PI3Lacs lors de la prochaine assemblée.

## 2.1.2.5 ANAPI

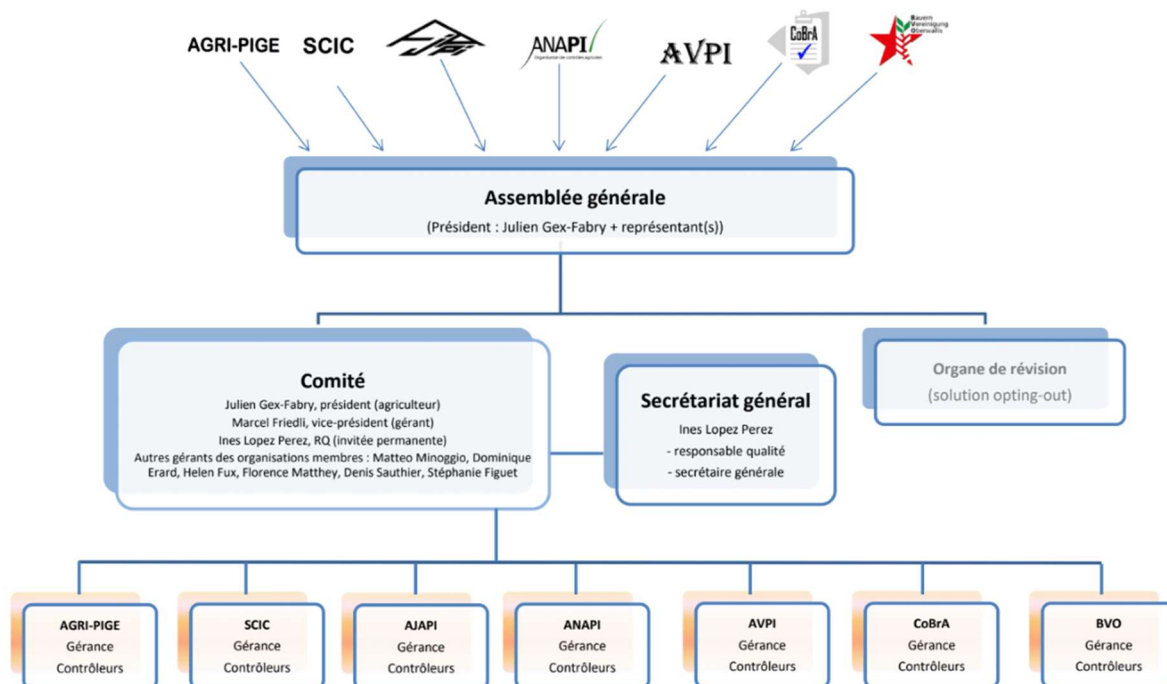
### Accréditation

L'ANAPI est accréditée depuis le 01.08.2016 par le Service d'accréditation suisse (SAS) en tant qu'Organisme d'inspection pour les différentes formes de production agricole et les conditions applicables aux unités d'élevages selon la norme ISO/IEC 17020 appliquées aux organismes procédant à des inspections. Le numéro d'accréditation de l'ANAPI est SIS 0181. L'accréditation est une exigence selon l'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA) et des organismes privés qui mandatent l'ANAPI pour leurs contrôles labels.

L'accréditation garantit que l'organisme d'inspection respecte des critères d'objectivités et de neutralité, et est indépendant des institutions publiques ou organisations privées qui prennent les décisions finales. L'accréditation est un gage de reconnaissance de la compétence, de l'impartialité et de la qualité des services de l'ANAPI. L'accréditation a été renouvelée le 01.08.2021 pour une durée de 5 ans. Des audits de suivi ont lieu tous les 2 ans.

L'ANAPI est membre de la FOCAA (Fédération d'Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires), l'organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'application des exigences de l'accréditation. La FOCAA est constituée de sept membres qui sont :

- L'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'Association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA) ;
- Bauern Vereinigung Oberwallis, Visp (BVO) ;
- Servizio Cantonale di ispezione e Controllo, Bellinzona (SCIC)



## Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit deux fois par an. M. Patrick Vaudroz (Sagr) et la gérante Mme Florence Matthey sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA). En 2022, le groupe de coordination s'est réuni les 13 mai et 11 novembre 2022.

## Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (ordonnance sur la protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée d'une représentante du SCAV (Mme Alexa Biscan), de deux personnes de la CNAV (MM. Christophe Barras et Yann Huguelit), deux personnes du Sagr (MM. Patrick Vaudroz et Pierre Voirol) et de Mme Florence Matthey de l'ANAPI. En 2022, cette séance a malheureusement été repoussée.

## Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à trois reprises, respectivement le 25 février, le 26 septembre et le 29 novembre 2022 pour traiter des affaires courantes. Les dossiers n'ont pas nécessité une rencontre de la commission de contrôle. Pour rappel, la Commission de contrôle n'a aucun pouvoir décisionnel et siège uniquement à titre consultatif. Selon la décision du comité, elle se réunit ainsi uniquement en cas de nécessité.

L'assemblée générale s'est tenue au Louverain aux Geneveys-sur-Corffrane en date du 4 avril 2023. Les comptes 2022 et le budget 2023 ont été adoptés à l'unanimité. Deux nouveaux membres ont été élus au comité. Il s'agit de M. Jérôme Burgat pour représenter la région de Boudry et M. Cyril Humbert-Droz pour représenter la région de Neuchâtel.

Statistiques 2022 des contrôles agricoles :

Type d'exploitations et contrôles	2019	2020	2021	2022
Nbre d'exploitations inscrites PER	567	549	536	523
Nbre de contrôles PER sur le terrain	158	163	108	84
Part	28%	30%	20%	16%
Exploitations non conformes PER	32	12	14	11
Part	20%	7%	13%	13%
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	512	510	498	488
Part des exploitations PER	90%	93%	93%	93%
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	156	173	90	88
Part	30%	34%	18%	18%
Exploitations non conformes SST/SRPA	21	20	7	3
Part	13%	12%	8%	3%
Nbre de contrôles Protection des eaux			134	180
Non-conformités mineures	-	-	30 (22%)	33 (18%)
Manquements importants			8 (6%)	14 (8%)
Nbre de contrôles AO	232	191	198	200
Nbre de contrôles IP-Suisse base	88	109	114	90
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	8	31	20	33
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	70	124	124	69

Type d'exploitations et contrôles	2019	2020	2021	2022
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	4	7	127	10
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	65	77	45	91
Nbre de contrôles IP-Suisse lait Migros	45	80	1	0
AOP Gruyère	26	50	59	58
Montagne et alpage	18	4	1	15
Autres (IGP / FM / 62 a)	12	9	12	10
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	28	151	28	35
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	81	62	57	54
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio), par les préposés	189	168	176	175

Statistiques 2022 des contrôles viticoles :

Considérants	2019	2020	2021	2022
Contrôles PER effectués (région PI3Lacs)	26	23	15	17
Dont contrôles sur NE	13 (27%)	14 (30%)	11 (25%)	10 (59%)
Nbre d'expl. NE inscrites PER	52	46	43	44
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	5	0	0	1
Certificats Vitiswiss décernés	14	14	14	14
Refus du certificat Vitiswiss	0	0	0	0

En 2022, près de 1300 contrôles ont été effectués sur environ 550 exploitations agricoles et viticoles.



### 2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2022, 24 marchés de bétail surveillés ont pu être organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Quelque 3'032 bêtes (+631) ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 126 bêtes (+15). Notons que 6 marchés ont atteint 150 bêtes et plus, avec la palme pour le marché du 27 septembre 2022 et ses 187 bêtes. 4 marchés ont eu un apport de moins de 100 bêtes, le plus faible étant de 77 en date du 08 mars 2022. La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence était de 151 bêtes (-22).

La qualité du bétail commercialisé en 2022 était de : 130 bêtes classifiées en "C" (+31) et 585 en "X" (101), et aucune bête était hors taxe.

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à CHF 231.24/bête. Ceci représente une surenchère totale de CHF 701'119.-. La valeur bouchère nette des bêtes est légèrement plus haute que l'an passé avec une moyenne de CHF 2'592.16.- (+ CHF 5.71).

Statistiques des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre bêtes vendues	3'251	2'949	2'535	2'401	3'032
"Usage personnel"	5	3	2	0	0
Nbre bêtes totales	3'256	2'952	2'537	2'401	3'032
Valeur totale des ventes en millions	6.9	6.4	6.1	6.2	7.7
Nbre détenteurs	257	239	220	222	210
Enchère moy. par bête	CHF 161.08	CHF 140.25	CHF 230.95	CHF 196.85	CHF 231.24
Subvention allouée en CHF	140'000.-	110'000.-	110'000.-	110'000.-	110'000.-
Bêtes avec subvention	2'870	2'573	2'238	2'016	2'358

#### ***L'attribution des primes de l'Etat de Neuchâtel***

Dans l'ensemble, 2'358 bêtes (-222) ont touché des primes en 2022. Ce nombre comprend également les bêtes amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. A noter que 825 animaux ont été commercialisés sans toucher de primes, ce qui représente 25.9 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2022.

Le montant total affecté aux frais de déplacement (CHF 30.-) se monte en 2022 à CHF 40'200.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché et par agriculteur.

#### ***Le personnel***

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2022 :

Gérance, secrétariat, convocations	MM. Steven Siegenthaler et Loris Rapin
Suppléantes	Mmes Camille Nonin et Katia Stähli
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrées	Mmes Camille Nonin et Katia Stähli
Pesage	MM. Christophe Perrin et Philippe Balimann
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	MM. Tony Wieland et Philippe Jacot
Buvette	Mme Aurélie Perrin

## **CH – Assurance bétail de boucherie**

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à CHF 13.-. et pour le jeune bétail, à CHF 5.-.

### **Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)**

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin.

#### **2.1.2.7 Anim'Halle**

Après deux années difficiles, c'est un retour à la "normale" pour 2022. La halle agricole des Ponts-de-Martel a pu assumer pleinement ses deux fonctions à savoir la qualité professionnelle destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés et celle destinée aux rencontres privées qu'elles soient familiales ou de plus grandes envergures comme le Bal des Foins, le concours des taureaux et les autres expositions bovines ou petits animaux.

En 2022, les marchés de bétail ont apporté à la société un revenu de CHF 24'328.-, ce qui représente un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont principalement les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2022 est de CHF 1'040.-.

#### **2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel**

L'année 2022 correspond au 8<sup>e</sup> exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est en légère diminution de 42 tonnes, il s'agit des conséquences de l'après-COVID. Seul le secteur des ovins, caprins et gibier est en augmentation. La hausse du chiffre d'affaires est due principalement à une rémunération plus élevée des graisses grâce à sa revalorisation par l'entreprise Centravo. Une augmentation de 8% pour les coûts de l'énergie est répercutée directement en fin d'année. Ce résultat a permis d'honorer les obligations de remboursement, d'effectuer les amortissements adéquats et de constituer des liquidités.

L'abattoir reste sous une pression permanente des instances étatiques concernant la protection des animaux et l'hygiène d'abattage. Un nouveau contrôle a eu lieu au mois de décembre 2022, par le SCAV, duquel sont ressortis quelques manquements, principalement au niveau de l'hygiène.

Au vu de l'évolution positive des tonnages réalisés ces dernières années, il est évident qu'une infrastructure de ce type est d'une importance capitale pour la région. Le comité et la gérance en sont conscients et mettent tout en œuvre dans le but de maintenir à long terme les capacités d'abattage dans le canton.

Chiffres-clés 2019 à 2022 :

<b>Considérants</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Abattages en t Poids mort	1'106	1'152	1'174	1'132
Abattages en nombre têtes	11'091	11'153	11'139	10'876
Porcs	9'360	9423	9'361	9'078
Gros bovins, équidés	846	967	967	853
Veaux	139	209	244	228

<b>Considérants</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Ovins, caprins. gibier	746	554	567	717
Chiffre d'affaires	CHF 844'275.-	CHF 1'056'243.-	CHF 1'125'679.-	CHF 1'138'594.-
Amortissements	CHF 62'400.-	CHF 169'198.-	CHF 154'806.-	CHF 163'487.-
Bénéfice / Pertes	CHF 110.-	CHF 1'200.-	CHF 9'092.-	CHF 4'842.-

Membres 2022 du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel: MM. Marc Frutschi (président), Stéphane Rosselet (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Simon Kammer (membres).

Invités : Mme Fanny Boss-Hoffmann (comptable) MM. Manuel Matter (responsable d'exploitation), Pascal Truong (vétérinaire officiel) et Steven Siegenthaler (CNAV, départ en été 2022).

De vifs remerciements sont adressés à M. Alexandre Sahli pour son travail de comptable durant 20 ans pour la société coopérative de l'abattoir. M. Sahli a pris sa retraite au 31 janvier 2022. Mme Fanny Boss-Hoffmann lui a succédé et la société lui souhaite une cordiale bienvenue.

Nombre de coopérateurs : 459 membres, dont 94 personnes morales ou membres collectifs.

### 2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'083 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme et, selon leurs évaluations, la grande majorité d'entre eux ont été très satisfaits.

C'est l'occasion de faire des rencontres enrichissantes toutes générations confondues, mentalités et cultures différentes. Cet échange est bénéfique à tous.

Une partie des jeunes nous ont confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Durant l'année 2022, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 15 jeunes dans les familles du canton, ce qui représente 267 jours de travail.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2020 à 2022 :

<b>Considérants</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Familles neuchâteloises receveuses	4	9	6
Jeunes placés de l'extérieur	19	27	15
Origine suisse alémanique	11	17	8
Origine suisse romande	3	6	2
Origine suisse italienne	1	2	1
Origine étrangère	4	1	4
Nombre de jours de travail	398	395	267
Jeunes neuchâtelois placés au Canton NE	0	0	0
Nombre de jours de travail	0	0	0
Total placements au Canton NE	19	27	15
Total nombre de jours de travail	398	395	267
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	7	9	8
En suisse alémanique	5	2	1
En suisse romande	2	7	7
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	0	0	0
Nombre de jours de travail	142	142	192

Nous constatons que le nombre total de placements est en diminution par rapport à l'année passée. Le nombre de familles s'élève à 6, trois de moins qu'en 2021.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Une nouvelle famille a été rencontrée durant l'année 2022.

L'objectif pour les années à venir est donc de trouver de nouvelles familles ainsi que de garder les familles actuelles.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde agricole, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

### 2.1.2.10 Communications de base

En 2022, la majorité des manifestations neuchâtelaises prévues dans la campagne "*Proche de vous, les paysans suisses*" ont été annulées compte tenu du contexte sanitaire en lien avec la COVID-19.

#### ***Fête la Terre***

En 2022, Fête la Terre a eu lieu uniquement sous forme de marché. Il a été possible de se restaurer sur place dans des zones délimitées; exposition de vieux tracteurs et carrousels pour les enfants.



#### ***Fête des vendanges***

En 2022, le char de la fête des vendanges a laissé sa place à la tenue d'un stand dans le cadre du village des vigneronns à la fête des vendanges. La CNAV avec l'Union des paysannes neuchâtelaises a représenté le secteur du vendredi au dimanche.



## Agro-CNAV 2022

En date du 12 septembre 2022, la CNAV a organisé pour la deuxième édition sa journée technique sur la gestion des engrais de ferme. Un sujet sensible au moment où la crise énergétique en Europe fait flamber les prix de l'azote. Près de cent agriculteurs, ont répondu à l'invitation sur les exploitations de Thierry Besancet ainsi que de Claude-Alain et André Haussener, à Cernier (NE).



Il a été mis sur pied une démonstration de machines qui a permis aux participants de comparer trois systèmes d'épandage de lisier, à savoir un pendillard classique, des enfouisseurs à doubles disques et le système Schleppfix. Avec ces trois machines, la CNAV mène par ailleurs cette année un essai, en mesurant notamment les rendements et les souillures du fourrage.

Un deuxième poste tenu par M. Konrad Schleiss qui est le fondateur et le directeur d'Umweko, une entreprise de conseils spécialisée dans la gestion de la biomasse. Il a calculé, à partir des prix du commerce des différents éléments nutritifs en vigueur à la fin du mois de mars 2022, la valeur de différents engrais de ferme. De plus il a également comparé les caractéristiques du fumier en tas et du fumier composté et notamment que le fumier composté a un effet azoté plus élevé et de plus longue durée.

Le troisième poste exposait la réduction des pertes d'éléments nutritifs. Dans ce contexte, les mesures visant à diminuer les émissions d'ammoniac gagnent en importance. Deux mesures s'avèrent particulièrement efficaces pour réduire ces émanations dans les étables : minimiser les surfaces souillées émettrices et séparer rapidement les urines et les fèces.

Pour conclure, un dernier stand traitait la détermination précisément des quantités d'éléments nutritifs contenus dans les lisiers au moment de l'épandage. Pour ce faire, le constructeur John Deere a modifié son système HarvestLab 3000, qui utilise une technologie de pointe, la spectrométrie proche infrarouge (NIR).



## 2.2 Secteur conseil & formation

### 2.2.1 Formation

#### 2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistiques de fréquentation des séances de janvier 2023 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	60	10	16.7 %
Chaumont & Lignières & Cornaux	62	16	25.8 %
Couvet & Fleurier & Rothel & Travers	67	31	46.3 %
La Chaux-de-Fonds Nord	41	11	26.8 %
La Chaux-de-Fonds Sud	60	13	21.7 %
Le Cerneux-Péquignot	19	14	73.7 %
Le Locle & La Chaux-du-Milieu & Le Crêt-du-Locle	57	25	43.9 %
Les Bayards & Les Verrières & Côte-aux-Fées	37	18	48.6 %
Les Ponts-de-Martel	56	16	28.6 %
Littoral Ouest	60	24	40.0 %
Val-de-Ruz Est & Pâquier	67	40	59.7 %
Val-de-Ruz Ouest & La Côtière	58	23	39.7 %
<b>Totaux</b>	<b>644</b>	<b>241</b>	<b>37.4 %</b>

Années	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Nbre de séances	14	14	Annulé (Covid)	Visioconférence	12
Nbre de participants	222	231	Annulé (Covid)	Visioconférence	241
Taux participation	32 %	33.6 %	Annulé (Covid)	Visioconférence	37.4 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement augmenté pour atteindre 37.4 % (33.6 % en 2020). Le programme des séances tenues en janvier permet de réunir un grand nombre d'agriculteurs.

Les sujets des séances de vulgarisation 2023 ont été les suivants :

- Modifications d'ordonnances 2022
- Modifications OAS – CI – contribution à fonds perdus
- PA, état des lieux pour le futur
- Infos recensement et PER 2023
- Pulvérisateurs et pendillards, rappels et mise en œuvre
- Assurance grêle et sécheresse : comment cela fonctionne ?
- Carnet des champs sous forme d'application – programmes existants
- Infos office phyto par A. Jobin

Suite à la nouvelle formule d'écourter les séances de vulgarisation mise en place en 2022, une journée thématique pour les sujets de production animale et végétale a été organisée sur le terrain (voir 2.1.2.10).

### 2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRIJ (JU/JB).

Thématiques des cours de l'hiver 2022/23 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)
			Agr. NE
NE-2001	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Emilie Fragnière	8
NE-2003	Reprise d'exploitation	Jonathan Amstutz	11
NE-2004	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Lucienne Gaillard	4
<b>Total</b>			<b>23</b>

### 2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Eugénie Gerber
- Agriculture biologique Lucienne Gaillard
- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Laetitia Stegmann
- Diversification Melinda Oppliger
- Constructions rurales Christophe Von Däniken
- Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger
- Groupe intercantonal machines Christophe Von Däniken
- Forum Vulg Loris Rapin
- Cours interentreprises Jonathan Amstutz
- Eugénie Gerber



### 2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2021-2022 s'est bien déroulée pour les deux classes de 1<sup>ère</sup> année, les deux classes de 2<sup>ème</sup> année et les deux classes de 3<sup>ème</sup> année.

Résumé des matières enseignées :

Enseignants	Matières	Classes
Christophe von Däniken	Mécanisation	AGRI1
Myriam Maridor	Production animale	
Melinda Oppliger	Production animale	
Laetitia Stegmann	Production animale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Loris Rapin	Production végétale	
Myriam Maridor	Production animale	AGRI2
Estelle Favrelière	Production végétale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Loris Rapin	Production végétale	
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	AGRI3
Marie-Ange Guenat	Environnement de travail	
Lucienne Gaillard	Environnement de travail	
Yann Huguelit	Environnement de travail	
Marie-Ange Guenat et Myriam Maridor	Domaine F : Projets novateur	
Armelle von Allmen et Emilie Fragnière	Domaine F : Comagro	
Jonathan Amstutz et Steven Siegenthaler	Domaine F : Gestion transfrontalière	
Christophe von Däniken	Mécanisation	
Armelle von Allmen	Mécanisation	
Lucienne Gaillard	Production animale	
Steven Siegenthaler	Production animale	
Laetitia Stegmann	Production animale	
Armelle Von Allmen	Production animale	
Eugénie Vuille	Production animale	
Estelle Favrelière	Production végétale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Melinda Oppliger	Production végétale	

Mme Emilie Fragnière a été nommée responsable de la filière agricole et succède à M. Cyril Perrenoud.

L'année s'est déroulée sans embûche. L'arrivée de nouveaux enseignants en cours d'année a entraîné quelques adaptations du planning scolaire. Le logiciel *Teams* a permis de gérer la situation de la Covid-19 qui a perduré jusqu'au printemps 2022.

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe les domaines à options qui ont lieu en 3<sup>ème</sup> année de formation, appelés domaine F. Cette branche est composée de trois cours d'une semaine, à savoir : les projets novateurs, la gestion transfrontalière ainsi que *Comagro* (module de communication).

- Les projets novateurs ont permis aux élèves de voir des productions peu communes afin d'élargir leurs horizons.
- *Comagro* a permis aux élèves de développer de magnifiques projets de communication sur le thème de l'agriculture. Vidéos, articles, panneaux ; les élèves ont été créatifs. Différents intervenants ont également participé à ce cours afin d'ajouter une plus-value. Ce module s'est finalisé par une présentation des projets finaux devant les parents ainsi que les formateurs. Ce module a permis aux apprenti-e-s d'acquérir des compétences en communication tant écrites qu'orales, notamment dans un but de promotion professionnelle. La communication est importante et présente en tout lieu et tout temps.
- La Covid-19 a entraîné une adaptation du module "Gestion transfrontalière". Ce voyage initialement prévu en France s'est transformé en visite d'entreprises suisses, étant donné qu'il n'était pas envisageable de franchir la frontière sans être vacciné. Ce dernier s'est déroulé sur quatre jours.

Mme Lucienne Gaillard a été chargée de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. Trois semaines d'enseignement ont été dispensées dans les différentes écoles romandes, pour un total de 40 périodes.

Une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de 2<sup>ème</sup> année (anticipés), à savoir un pratique de production animale et de mécanisation, ainsi qu'aux examens finaux du CFC agricole qui se déroulent en fin de 3<sup>ème</sup> année de formation.

Un total de 400 heures ont été investies par les enseignants de la CNAV pour les examens anticipés et finaux de CFC agricole dans le cadre de cette session 2022.

Comme chaque année, l'enseignement du brevet s'est déroulé durant l'année scolaire 2021-2022. Les modules dispensés par les enseignants de la CNAV ont été les suivants :

Enseignants	Modules	Degré de formation
Christophe von Däniken	BF03 : Énergies renouvelables	Brevet agricole
Loris Rapin	BF28 : Coûts de machines et bâtiments	
Melinda Oppliger et Emilie Fragnière	LW02 : Production fourragère	
Yann Huguelit	M02 : Économie politique et politique agricole	Maîtrise agricole
Jonathan Amstutz	M03 : Droit agricole et formes d'entreprises	

### 2.2.1.5 Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir huit jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, et ce, en plus des cours au CPNE-TN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (quatre jours en 1<sup>ère</sup> année et quatre jours en 2<sup>ème</sup> année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
David Zanon Meryl Botteron Frédéric Matile Armin Eigenmann Klemens Eigenmann	<i>CIE 1 -</i> Prévention des accidents (sécurité 1)	Septembre (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	25
Frédéric Matile David Zanon Armin Eigenmann Klemens Eigenmann	<i>CIE 3 -</i> Réglage des machines de fenaison	Septembre (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	26
Fabrice Bonjour Maxime Bonjour Jérôme Humbert-Droz Pascal Chiffelle Elodie Vuillermet	<i>CIE 2 -</i> Protection de la santé (sécurité 2)	Novembre (1jour)	1 <sup>ère</sup>	26
Jean Siegenthaler Benoît Genoud Eugénie Vuille	<i>CIE 4 -</i> Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	25
Maxime Bonjour David Hänni Joël Hänni Fabrice Bonjour	<i>CIE 5 -</i> Réglage et entretien des machines du sol	Octobre (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	25
JPFS	<i>CIE 6 -</i> Utilisation des élévateurs et télescopiques	Novembre-Décembre (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	25
Jean-Jacques Matile Myriam Maridor Eugénie Vuille	<i>CIE 8 -</i> Soins et transport sûrs des animaux, trafic des animaux	Mars (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	21
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Aurèle Jobin Loris Rapin	<i>CIE 7 -</i> Utilisation de la pompe à traiter	Avril (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	21

## 2.2.2 Gestion d'entreprise

Au cours de l'année 2022 le secteur gestion a traité de nombreuses demandes de conseils. Le secteur gestion manquait de dotation en 2022. Il était composé de Mmes Armelle von Allmen, Laetitia Stegmann, Florence Matthey et Emilie Fragnière et de MM. Jonathan Amstutz, Loris Rapin, Christophe von Däniken et Yann Huguelit. À noter que tous les conseillers se consacrent aux activités de gestion à des taux d'engagement très différents variant d'environ 10% à 100%, ceci sans décompter les autres mandats (enseignement, dossiers PER, etc.). Bénéficiant malgré tout d'un bon effectif à disposition, le secteur gestion devra se doter de personnel supplémentaire pour 2023 pour faire face à la croissance des demandes et surtout à l'augmentation de la complexité des dossiers tout en respectant des délais raisonnables.

Les conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et à la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de propriétaires privés.

Comme lors de l'année 2021, l'année 2022 a vu le nombre d'expertises foncières diminuer à 129 unités (- 5.4% par rapport à 2021). Pour rappel, l'introduction du nouveau guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement au 1<sup>er</sup> avril 2018 avait abouti à une augmentation massive et "artificielle" des demandes en 2018 et 2019, demandes qui tendent à revenir à la normale depuis 2021. En effet, l'arrivée du nouveau guide qui remplace celui datant de 2004 était attendue d'où le report de nombreuses demandes d'expertise durant les années précédentes. De plus, l'abandon de la réalisation d'expertise par le Service de l'agriculture (notamment lors de projet de construction) et la prudence des institutions bancaires qui, dans leur processus d'octroi de prêt hypothécaire, exigent maintenant systématiquement un rapport d'expertise de charge maximale, expliquent aussi une partie de cette croissance du nombre d'expertises entre 2018 et 2019. En 2021, les demandes d'expertise ont fortement décliné et se sont stabilisées au niveau de 2018. En 2022, la demande a encore légèrement diminué (7 unités). Une décroissance qui s'explique par un lent retour à la norme d'avant 2018. Que ce soit pour des reprises d'exploitation, des planifications de financement (augmentation de charge maximale) ou des calculs de fermage, nombreux sont les agriculteurs ou les propriétaires privés qui désiraient bénéficier d'une augmentation de la valeur de rendement respectivement du fermage ou de la charge maximale de leur patrimoine agricole. Pour ce qui est des demandes émanant des collectivités publiques, c'est le plan comptable MCH2 des collectivités publiques qui exige la réévaluation des biens du patrimoine financier tous les 5 ans.

Avec une augmentation continue des demandes traitées de 2017 à 2020 le nombre de dossiers traités a été revu à la baisse en 2021 pour retrouver une stabilité en 2022 par rapport à 2019 et 2020. (Index 2022 : +6% / 2016-2022 : + 38%).

Ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls presque 70% (68.7%) du nombre de dossiers traités.

Mise à part la légère diminution des demandes pour des expertises foncières, l'année 2022 s'est traduite par une légère augmentation des demandes de budgets d'exploitation par rapport à 2021 (+4). Les demandes de budget liées à des reprises d'exploitation et à des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis.

À noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser d'où le report de nombreux autres projets. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE, CE partielle ou association) ont chuté à 20 unités (-9) alors que les demandes à l'Aide Suisse à La Montagne (ASM) sont restées stables en 2022 à 17 unités.

Au vu de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise reste en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres (politique agricole, normes protection des animaux, des eaux etc.) occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements, étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires comme l'Aide Suisse à la Montagne.

<b>Prestations réalisées en 2022</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Budget d'exploitation	82	91	80	86	94	95	99
Variante de budget	101	116	90	107	116	125	111
Reprise d'exploitation	13	17	18	19	25	25	21
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	97	89	138	177	166	136	129
Contrat d'association	8	8	6	6	19	15	7
Contrat de communauté (partielle et complète)	10	2	8	8	10	14	13
Expertise valeur parc machines	9	5	7	7	6	4	6
Demande Aide Suisse à La Montagne	11	12	12	12	13	17	17
Etude d'impact	2	2	3	1	4	1	1
Notice d'impact	0	0	0	1	1	0	1
Divers	8	10	4	19	1	6	38
<b>Total dossiers</b>	<b>240</b>	<b>236</b>	<b>276</b>	<b>336</b>	<b>339</b>	<b>313</b>	<b>332</b>

**NB :** Si le tableau récapitulatif mentionne 332 dossiers (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation comprend, la plupart du temps, plusieurs dossiers. Par exemple, une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

## 2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique continue de gagner en importance année après année. En 2022, 3 exploitations se sont reconverties à l'agriculture et/ou à la viticulture biologique et 8 nouvelles exploitations se sont inscrites pour débiter une reconversion en 2023.

La CNAV propose un conseil de reconversion complet incluant les aspects techniques et économiques d'une reconversion. Elle offre également un soutien aux exploitants en reconversion pour les aspects administratifs (inscriptions et préparation au premier contrôle).

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser un événement durant l'année 2022 :

- Le village bio lors de Fête la Terre à la fin août sous forme de marché

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

<b>Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nbre d'exploitations agricoles	64	66	68	72	83	89	91	91
Nbre d'exploitations viticoles	7	8	12	15	17	21	25	28

## 2.2.4 Production végétale et écologie

### 2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leurs exploitations respectent les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.

Prestations	2008	2019	2020	2021	2022
Dossiers PER	480	429	421	428	422
Recensements des structures	120	344	409	396	399
Plans de fumure	12	24	27	25	22
Analyses de sol	291	309	265	259	258
Contrôles pulvérisateurs	44	42	36	48	22

En 2022, la CNAV a proposé des rendez-vous au bureau ou par téléphone, selon le choix des agriculteurs.

Le nombre de dossiers traités par la CNAV reste stable en comparaison à l'année précédente, soit 422 dossiers PER et 399 dossiers de recensements des structures. Ceci s'explique par les exploitations qui se reconvertissent en BIO, les exploitations sans successeur et reprises par des exploitations déjà existantes ou encore la formation de communautés d'exploitation. La CNAV traite désormais environ 65 à 70% de la totalité des dossiers PER des exploitants neuchâtelois.

22 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2022.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2022, 258 échantillons ont été récoltés, acheminés à Gland et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 22 machines ont été contrôlées en 2022. Selon les exigences des PER, le test des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans depuis 2020. Les tests ont été réalisés dans des zones de grandes cultures et herbagères où le "parc" machines reste stable. L'évolution doit cependant être considérée sur une période de 3 ans.

7 machines, soit le 31.82 % ont obtenu la vignette directement. Ce résultat décevant s'explique principalement par les agriculteurs n'ayant pas encore installé le kit de rinçage obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, 10 agriculteurs sur 22 n'avaient pas encore effectué l'installation. De plus, les nouvelles mesures de lutte contre la dérive et le ruissèlement entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec indirectement l'obligation d'avoir des buses antidérives pour obtenir un point minimum, augmentent les exigences de base concernant les contrôles des pulvérisateurs. Ces chiffres, les constats et les conseils donnés sur place permettent de justifier pleinement les tests et l'intervalle de 3 ans nous semble adapté.

Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, M. Patrick Zbinden.

### 2.2.4.2 Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité

L'évolution en chiffres :

Prestations	2018	2019	2020	2021	2022
SPB Qualité 2 (cumul)	1'685 ha	1'699 ha	1'745 ha	1'879 ha	1854 ha
SPB réseaux (cumul)	4'572 ha	4'467 ha	4'500 ha	4'605 ha	4'462 ha

De plus en plus d'agriculteurs du canton inscrivent des surfaces en qualité 2 ou participent à un réseau écologique. Le secteur conseil et formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises pour le volet qualité ou pour le conseil aux agriculteurs dans le cadre de la mise en place et de la reconduction des réseaux.

### 2.2.4.3 Volet qualité 2

La majeure partie des surfaces de qualité 2 du canton de Neuchâtel, soit 45 % = 830 ha est du pâturage boisé, 24% = 446 ha du pâturage extensif et 22 % des prairies extensives (408 ha). Le reste de la surface est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière.

### 2.2.4.4 Volet réseau

En 2022, La CNAV a été active pour les expertises sur le terrain des nouvelles parcelles inscrites et pour la coordination via les comités.

Ecoréseau	Année début	Ha de SPB en réseau
Chaumont	2012	138
La Joux-du-Plâne	2016	152
Creux-du-Van NE/VD	2012	158
Enges-Lignières	2009	105
Entre-Deux-Lacs	2015	256
La Béroche	2014	185
La Chaux-de-Fonds	2014	537
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	138
Le Locle-Les Brenets	2015	193
Le Pâquier-Les Vieux-Prés	2011	132
Les Recrètes	2010	22
Les Verrières-Les Bayards-Les Sagnettes	2012	337
Littoral ouest	2015	286
Montagne de Travers et environs	2014	111
Val-de-Ruz	2001	384
Val-de-Travers	2014	219
Vallée de la Brévine	2014	759
Vallée des Ponts	2015	418
<b>Total général</b>		<b>4387</b>

#### 2.2.4.5 Projet Qualité du paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation et mise en œuvre du projet.

En 2022, la CNAV a été active dans la rédaction du rapport final du projet Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Depuis 2018, les exploitants d'estivage ont la possibilité de participer au projet Qualité du paysage des estivages neuchâtelois.

Projet Qualité du paysage	Année début	Nbre d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	81
Vallée de La Brévine	2014	100
Censière (Jura VD)	2014	6
Val-de-Travers vallon	2015	38
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	2015	118
Enges-Lignièrès (Chasseral BE/NE)	2015	29
Littoral neuchâtelois	2016	117
Val-de-Travers montagne	2016	71
Vallée de La Sagne & des Ponts-de-Martel	2016	82
Chasseral NE	2016	54
Estivages neuchâtelois	2018	66
<b>Totaux</b>		<b>696</b>

\*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets Qualité du paysage. Cela explique le fait qu'il y a davantage d'exploitations que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de fermes dues au départ à la retraite ou cessation d'activités.

#### 2.2.4.6 Projet Agroforesterie

Le projet d'agroforesterie (77A) est mené par quatre cantons (Vaud, Genève, Jura et Neuchâtel) en collaboration avec Agroscope, l'EPFZ, le FIBL, l'université de Neuchâtel ainsi que d'autres partenaires. Ce dernier se déroule sur 8 ans (2020-2028). Le but de ce projet est de mettre en place des systèmes agroforestiers sur des exploitations agricoles. Différentes mesures sont proposées :

- La plantation d'arbres avec des grandes cultures
- La plantation d'arbres comme parcours pour animaux
- La plantation d'arbres pour l'affouragement d'animaux

Actuellement, l'intérêt pour l'agroforesterie, soit les pratiques associant arbres et cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure de parcelle ou en plein champs, est en forte croissance. En effet, les arbres peuvent être comparés à des couteaux suisses avec leurs multiples fonctions et leurs avantages naturels. De plus, ils permettent d'augmenter la résilience face aux changements climatiques.

Sur le canton de Neuchâtel, Mmes Emilie Fragnière (CNAV) et Joëlle Beiner (SAGR) se chargent de mener à bien ce projet. Douze exploitations réparties sur la totalité du canton sont inscrites à ce projet.

Une visite de culture s'est déroulée sur l'exploitation de M. Édouard Clottu au courant du mois de juin 2022. Un cours de taille a été organisé au courant du mois de novembre 2022 en collaboration avec la FRI afin d'assouvir les besoins des participants au projet. À la fin de l'année 2022, 11 participants sur 12 avaient leurs arbres plantés.



#### **2.2.4.7 Érosion et plans de mesure**

La protection des sols est une thématique actuelle qui est réglementée notamment par les règles des prestations écologiques requises (PER), l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) ainsi que l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son principal objectif est de conserver des sols fertiles pour les générations futures. L'origine de l'érosion, autrement dit de la terre emportée par les eaux en formant des ravines ou des colmatages de surface, provient de précipitations importantes, d'infrastructures inadaptées ou/et d'erreurs d'exploitation. Dans la grande majorité des cas, l'agriculteur n'est pas à l'origine de l'érosion.

Dans le courant de l'année 2022, un rapport d'expertise a été rédigé par Mme Emilie Fragnière.

#### **2.2.4.8 Conseil énergétique**

Dans le cadre du conseil énergétique proposé par la CNAV en 2022, il y a eu un premier audit AgriPEIK ainsi que trois conseils d'orientation énergétique. Ce dernier consiste à comparer les consommations d'agents énergétiques sur une exploitation agricole à une moyenne de référence, afin d'évaluer la nécessité de procéder à des mesures d'économie d'énergie. L'audit AgriPEIK permet, dans un deuxième temps, d'évaluer la rentabilité des mesures d'économie d'énergie applicables sur l'exploitation. En 2023, deux audits AgriPEIK ainsi que trois conseils d'orientation ont été réalisés.

## 2.2.5 Production animale

En production animale, le secteur Conseil & Formation est particulièrement actif dans la formation des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur CFC et de leur brevet.

Concernant la formation continue pour les agriculteurs, un cours sur la santé des onglons en collaboration avec la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) devait avoir lieu en novembre. Malheureusement, il a été annulé vu le nombre de participants inscrits.

En 2023, une journée "Actualisation vaches mères" s'est passée le 2 mars 2023 en collaboration avec la FRI, Vache Mère Suisse, Proviande et Vianco. Durant la matinée, les agriculteurs présents ont suivi différentes interventions sur le marché actuel des veaux issus de vaches allaitantes, les animaux d'élevage ainsi que sur le label SwissPrimBeef.

L'invité de la journée, M. Tanguy Morel de l'Institut de l'élevage (idele), a présenté différentes mesures pour la sécheresse sur un domaine agricole.

Après le repas de midi, différents ateliers pratiques étaient proposés sur l'exploitation agricole de M. Didier Calame aux Planchettes.

## 2.2.6 Économie familiale et diversification

### 2.2.6.1 Cours de formation continue 2022, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre 3 cours de formation continue. Nous avons collaboré avec Mme Corinne von Gunten pour les cours de cuisine sur les Pains surprise et les Canapés, et Mme Hélène Bougouin pour le cours sur la permaculture.

Prestations	Hiver 2018/19	Hiver 2019/20	Hiver 2020/2021	Hiver 2021/2022	2022
Cours UPN	5	3	Pas de cours dû à la COVID	3	3
Nbre participantes	30	44		33	41
Nbre participantes par cours	6	14.6		11	13.67

### 2.2.6.2 Diversification

#### ***Tourisme rural - APN***

L'Association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses quelques 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés à voir sous chapitre *vente directe*).

## L'École à la ferme

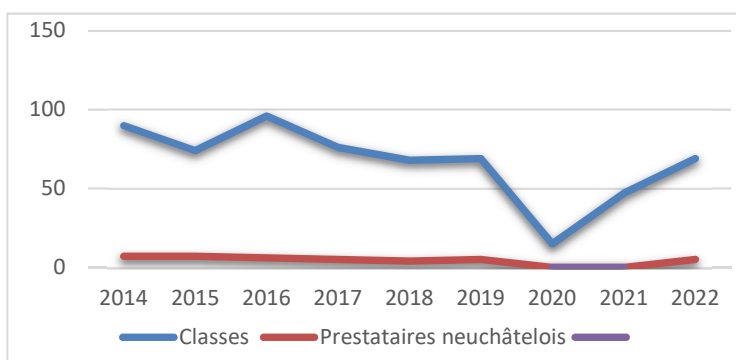
Les exploitations agricoles sont des lieux idéaux pour transmettre aux enfants et aux adolescents l'importance des liens entre l'homme, la nature et l'environnement. A la ferme, toutes les matières scolaires sont mises en pratique : le français, le calcul, les sciences naturelles, la géographie, la botanique, la chimie... et les élèves ont tous leurs sens en éveil : le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût, sans oublier l'esprit et le cœur.

En 2022, ce sont 834 élèves de 67 classes de l'école obligatoire qui se sont rendus auprès de cinq prestataires neuchâtelois dans le cadre de l'accueil pédagogique de L'école à la ferme. Les classes participantes venaient principalement d'écoles du canton de Neuchâtel. Cependant, quelques classes du canton de Berne ont fait le voyage pour vivre un moment inoubliable dans la nature des montagnes neuchâteloises.

Nos prestataires accueillent également des écoles privées ou des crèches à titre privé pour partager un moment vivant à la ferme et se familiariser avec les différents niveaux de l'agriculture : l'élevage, les cultures, la production des aliments, l'écologie et la biodiversité.

Une page internet a été créée sur le site de la CNAV pour améliorer la visibilité de L'École à la ferme Neuchâtel. On peut y trouver la liste de prestataires neuchâtelois, la liste des principaux sponsors ainsi que diverses informations utiles.

En 2022, la fréquentation des classes sur Neuchâtel a progressé pour se rapprocher des statistiques précédant la crise sanitaire du Covid-19. Cette participation est encourageante et nous comptons sur une constante évolution pour les années à venir.



Les prestataires en 2022 sont :

- El Hayek Audrey (actif), Cernier
- Hirschi Monika (passif), Le Locle
- Otz Kathleen (actif), Les Sagnettes
- Pieren Martine (actif), Lignièrès
- Sterchi Naomie (actif), La Chaux-de-Fonds
- Thiébaud Valérie (actif), Lignièrès
- Trachsel Cathy (passif), Le Mont-de-Travers

L'école à la ferme Neuchâtel a tenu un stand lors de la balade gourmande à La Sagne les 24 et 25 septembre 2022 dans le but d'améliorer la visibilité de notre programme et de nos activités. Dans ce même but, nous avons également accueilli deux classes d'étudiants de la Haute École Pédagogique sur une ferme à la Chaux-de-Fonds pour présenter l'importance de L'école à la ferme aux futurs enseignants. Par ailleurs, l'offre "Un jour à la ferme" en collaboration avec le Parc Chasseral est toujours d'actualité.

Comme chaque année, une recherche de fonds est engagée auprès des différentes associations agricoles, du Service de l'enseignement obligatoire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est toutefois assurée par le Service de l'agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leur précieux soutien.

## ***Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août 2022***

Quatre exploitations neuchâtelaises ont accueilli des convives qui ont éveillé leurs papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants étaient bien occupés, ils pouvaient s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les exploitations ayant participé au Brunch 2022 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten & Cuche, Villiers
- Famille Quiquerez, Domaine de Bel-Air, Le Landeron
- O'Paradis des poules, Famille Bignens, Gorgier
- La Ferme des Tourbières, Famille Robert, Brot-Plamboz

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leur engagement et leur réussite.

## ***Vente directe***

Les cours de vente directe sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, une occasion de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "Apéro-service" (vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

## 2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale qui répondra aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et gère la Caisse-maladie Agrisano SA.

### 2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficulté :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Christelle Biolley assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils est resté stable en 2022.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de conseils	24	16	33	55	105	105	112	128	126
Nbre d'assurés	319	312	317	321	322	327	335	366	360

### 2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Depuis 2019, c'est M. Stéphane Rosselet qui fait partie du Conseil de Fondation du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel (sans Vaud et Genève) :

Types d'assurances	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	Evolution annuelle
Base LAMal	824	1'160	1'217	1'199	1'209	+0.83%
Modèle médecin famille*	659*	922*	999*	993*	987*	-0.60%
Modèle contact (nouveau)	10*	84*	78*	85*	96*	+12.94%
Complém. Agri-Spécial	1'142	1'124	1'108	1'094	1'109	+1.37%
Indemnités journalières	625	623	616	612	612	0.00%

\* Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'a pas été épargnée par les augmentations de prime. En 2022, Agrisano n'a augmenté que très faiblement la prime LAMal. Agrisano reste attractive puisque toutes les autres compagnies (Assura) ont augmenté leurs primes. Nous sommes donc heureux de pouvoir recompter parmi nos clients une grande partie de la population agricole.

Notre modèle Agri-contact (télémédecine) remporte également un grand succès.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, Agri-revenu – n'ont pas augmenté.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et de Vaud. Le nombre d'assurés vaudois (80 assurés en 2022 et 107 assurés en 2023) et d'assurés genevois (14 assurés en 2022 et 13 assurés en 2023) reste stable. À noter qu'Agrisano ne propose pas les modèles alternatifs, médecin de famille et télémédecine, dans ces deux cantons.

### 2.3.3 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger la couverture LAMal obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	235	246	252	263	267	276	+3.37%
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2021)	10.960	11.242	11.212	12.281	12.913	12.661	

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En fin d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 20.77 de l'heure en 2023 pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum 2023 dans la profession est de CHF 17.65 de l'heure, auxquels il faut ajouter les vacances et les jours fériés.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance, comme la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>). Cet outil a été entièrement revu en 2023 afin qu'il corresponde aux nouvelles exigences du canton. Dès 2022 le secteur conseil en assurance facture les fiches de salaires à partir du 2<sup>ème</sup> document.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la cotisation Agri-TOP n'est plus prélevée via l'assurance Globale Agrisano. C'est désormais AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture) qui gèrent cette tâche et qui permettent aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

### 2.3.4 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre et SECADA Fribourg qui peuvent éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique 2022 prévu était de CHF 4'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de CHF 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient à la fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivantes :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de CHF 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'Etat de Neuchâtel.

Prestations	2018	2019	2020	2021	2022
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	3	5	7	3	3
Soutien total étatique en CHF	6'000.-	7'500.-	10'500.-	4'500.-	4'000.-
Cas soutenus par Agrisano	2	5	6	3	3
Soutien total Agrisano en CHF	1'800.-	7'500.-	9'000.-	4'500.-	4'500.-

### 2.3.5 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

### 2.3.6 Emmental assurances

Notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance Emmental. Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurances" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

## 2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre trois domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, également pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 01.01.2017, de CHF 6.90 à CHF 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution annuelle
Nbre d'assurés adultes	580	582	574	569	566	571	575	+0,70%
Nbre dossiers ouverts	18	23	18	15	15	15	43	

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les quinze jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétences. En 2022, en plus des conseils téléphoniques, 43 dossiers juridiques ont été ouverts. Il est intéressant de constater que durant les 5 dernières années, les questions concernant les différents contrats et les droits réels dominant et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Circulation routière	3	1	0	1	0	1
Aménagement du territoire	2	5	0	2	1	3
Bail à ferme et bail à loyer	2	2	3	2	4	2
Différents contrats	6	3	5	3	4	4
Droit administratif	2	5	4	1	1	1
Assurances	1	3	0	3	1	2
Réclamations	1	2	0	0	1	0
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	0	0	0	0	0	0
Droit pénal	0	0	2	1	1	0
Droits réels	1	2	2	2	2	6
Droit de la famille	0	0	0	0	0	0
Poursuite	0	0	0	0	0	0
Dossiers ouverts durant l'année	18	23	18	15	15	19



### 3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2021

#### 3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

##### Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	678	674	669
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	629	624	619
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	49	50	50
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	90	92	89
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	20	24	28
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	55	52	51
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	10	11	9
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	45.3	46.07	46.4
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	48	48	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	87	87	87
Nbre total de vigneron	508	448	304	301	290
Nbre d'encavages	88	79	73	73	74
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	44	44	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	15	15	15

	2000	2005	2020	2021	2022
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	678	674	669
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	629	624	619
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	49	50	50
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	90	92	89
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	20	24	28
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	55	52	51
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	10	11	9
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	45.3	46.07	46.4
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	48	48	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	87	87	87
Nbre total de vigneron	508	448	304	301	290
Nbre d'encavages	88	79	73	73	74
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	44	44	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	15	15	15

##### Main d'œuvre

Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'196	2'209	2'226
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'339	1'345	1'358
Main d'œuvre étrangère	242	189	227	226	242
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	1'969	1'983	1'984
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	1'642	1'634	1'621
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	327	349	363
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'311	1'291	1'279
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	22	31	34
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	18	18	32
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	33	33	28
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	14	12	9
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	6	5	6
Nombre total d'apprenants	75	74	93	99	109

	2000	2005	2020	2021	2022
Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'196	2'209	2'226
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'339	1'345	1'358
Main d'œuvre étrangère	242	189	227	226	242
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	1'969	1'983	1'984
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	1'642	1'634	1'621
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	327	349	363
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'311	1'291	1'279
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	22	31	34
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	18	18	32
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	33	33	28
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	14	12	9
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	6	5	6
Nombre total d'apprenants	75	74	93	99	109

### Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait	717	606	348	339	331
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	83'866	83'271	89'119
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	240'994	245'637	269'241

2000/01	2005/06	2020	2021	2022
717	606	348	339	331
79'018	83'616	83'866	83'271	89'119
110'206	137'980	240'994	245'637	269'241

### Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes	5'197	4'609	4'175	5'008	5'136
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	18'168	18'311	18'178
Pâturages attenants	10'367	10'419	8'358	8'339	8'348
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'526	26'650	26'526
SAU totale	33'644	33'497	31'517	31'658	31'662

2000	2005	2020	2021	2022
5'197	4'609	4'175	5'008	5'136
17'335	17'757	18'168	18'311	18'178
10'367	10'419	8'358	8'339	8'348
27'702	28'176	26'526	26'650	26'526
33'644	33'497	31'517	31'658	31'662

### Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne	812	676	586	600	618
Triticale	577	669	306	327	322
Blé d'automne	1'296	1089	1'297	1'365	1'407
Solde des céréales	n.d.	140	159	185	186
Maïs ensilage	629	645	774	778	746
Betteraves fourragères	46	33	20	21	20
Betteraves sucrières	33	42	90	98	89
Pommes de terre	97	60	66	62	68
Colza alimentaire	176	310	511	543	549
Colza matières premières renouvelables	16	28	13	2	4
Soja	28	19	26	15	27
Tournesol	66	69	25	26	23
Pois protéagineux	72	70	86	73	63
Jachères florales	30	38	24	24	23
Jachères tournantes	27	20	0	0	0

2000	2005	2020	2021	2022
812	676	586	600	618
577	669	306	327	322
1'296	1089	1'297	1'365	1'407
n.d.	140	159	185	186
629	645	774	778	746
46	33	20	21	20
33	42	90	98	89
97	60	66	62	68
176	310	511	543	549
16	28	13	2	4
28	19	26	15	27
66	69	25	26	23
72	70	86	73	63
30	38	24	24	23
27	20	0	0	0

### Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles	2'994	3'702	3'268	3'135	3'053
Prairies permanentes	12'476	12'386	13'182	13'361	13'415
Pâturages	n.d.	n.d.	8'358	8'339	8'335
Prairies extensives	594	850	1'373	1'387	1'384
Prairies peu intensives	1'145	721	345	342	335
Pâturages extensifs	779	882	1'624	1'634	1'591
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'123	3'147	3'158

2000	2005	2020	2021	2022
2'994	3'702	3'268	3'135	3'053
12'476	12'386	13'182	13'361	13'415
n.d.	n.d.	8'358	8'339	8'335
594	850	1'373	1'387	1'384
1'145	721	345	342	335
779	882	1'624	1'634	1'591
n.d.	n.d.	3'123	3'147	3'158

### Cultures spéciales (en ha)

Vigne	604	599	606.5	603.3	604.8
Chasselas	292	229	154.4	149.6	147.7
Pinot noir	263	293	336.3	334.4	334.6
Spécialités et autres	49	77	115.8	119.3	122.5
Culture pommes intensive	23	15	4.4	2.1	2.5

2000	2005	2020	2021	2022
604	599	606.5	603.3	604.8
292	229	154.4	149.6	147.7
263	293	336.3	334.4	334.6
49	77	115.8	119.3	122.5
23	15	4.4	2.1	2.5

Cultures spéciales (en ha)

Culture poires intensive  
 Culture fruits à noyaux intensifs  
 Matières premières renouvelables  
 Pépinières  
 Cultures sous abri total

2000	2005	2020	2021	2022
2.2	2.1	0.7	0.5	0.5
9.5	9.6	3.8	2.0	1.6
6.4	6.4	2.2	2.2	2.2
7.2	9.4	3.7	3.4	5.3
6.7	2.1	1.23	1.6	1.3

Hors SAU (en ha)

Forêts  
*Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs*  
 Pâturages d'estivage

2000	2005	2020	2021	2022
2'226	2'388	2'138	2'204	2'180
5'465	4'380	3'746	3'730	3'771

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

Vaches laitières  
 Autres vaches  
 Jeunes bovins < 1 an  
 Bovins > 1 an  
 Jeunes bovins mâles jusqu'en 2022  
 Bovins total

2000	2005	2020	2021	2022
14'827	14'672	14'613	14'636	14'870
2'121	2'665	3'471	3'667	3'876
n.d.	n.d.	11'365	11'800	12'044
n.d.	n.d.	10'916	10'555	10'716
n.d.	n.d.	5'823	5'827	6'009
39'637	40'386	40'916	40'658	41'506

Autres équidés  
 Autres chevaux > 30 mois  
 Équidés total

170	176	593	551	534
748	891	1'224	1'210	1'200
1'350	1'539	1'817	1'761	1'734

Moutons total

1'269	2'641	1'968	1'517	1'634
-------	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites  
 Caprins total

90	132	188	219	282
296	433	510	568	960

Truies d'élevage  
 Porcs à l'engrais  
 Porcins total

792	674	334	348	339
10'485	8'799	10'396	9'840	9'960
13'794	12'666	10'730	10'188	10'299

Poules pondeuses  
 Poulets de chair  
 Dindes

36'230	32'418	57'465	51'245	53'039
39'325	36'175	33'644	45'882	49'143
1'192	620	702	709	720

Autres animaux cons. fourrage grossier  
 (lapins, lamas, alpagas, etc)

34	89	n.d.	618	630
----	----	------	-----	-----

n.d. : non disponible

## 3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

### Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs, au prix courant

Indicateurs	2000	2005	2021	2022
<b>Production animale</b>	<b>108'043</b>	<b>100'342</b>	<b>129'123</b>	<b>130'254</b>
Production laitière	65'146	60'491	72'645	74'300
Viande bovine	28'650	28'803	42'126	42'140
Viande porcine	8'234	5'269	6'962	5'930
Viande ovine et caprine	325	374	270	270
Viande de volaille	2'299	2'033	2'363	2'561
Production œufs	3'177	2'862	4'656	4'732
<b>Production végétale</b>	<b>109'500</b>	<b>108'202</b>	<b>80'608</b>	<b>89'211</b>
Céréales	12'340	8'059	5'960	7'543
Blé	5'127	3'518	3'945	4'906
Orge	4'469	2'348	1'189	1'504
Maïs grain	547	425	91	145
Oléagineux	1'180	1'553	2'094	2'765
Colza et navette	777	1'249	1'927	2'527
Tournesol	298	240	69	106
Betteraves sucrières	317	343	571	700
Pommes de terre	1'424	852	1'156	1'289
Production fourragère	37'957	35'018	23'233	20'085
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'540	2'435
Herbages	35'241	35'152	41'386	35'300
Produits maraîchers et horticoles	27'996	27'359	24'005	24'864
Légumes frais	1'851	2'336	2'007	2'150
Plantes et fleurs	26'145	25'023	21'997	22'714
Fruits	9'096	8'088	7'026	11'391
Pommes de table	578	559	29	51
Raisins	6'926	6'812	5'339	9'477
Vins	17'710	19'233	15'706	19'681
<b>Prestations de services agricoles</b>	<b>7'446</b>	<b>10'170</b>	<b>11'457</b>	<b>11'245</b>
<b>Transformation de produits agricoles</b>	<b>2'025</b>	<b>1'529</b>	<b>1'406</b>	<b>1'298</b>

<b>Indicateurs</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>231'823</b>	<b>223'590</b>	<b>242'507</b>	<b>252'758</b>
<i>Paiements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>80'019</i>	<i>80'226</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>322'526</i>	<i>332'984</i>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>146'905</b>	<b>150'700</b>	<b>151'156</b>	<b>159'650</b>
Semences et plants	6'117	6'503	4'577	4'837
Énergie	9'772	11'012	11'843	15'173
Engrais	3'267	4'109	4'133	5'282
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	1'395	1'369
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'279	4'260
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	28'046	31'992
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	25'238	22'685
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	19'978	20'797
Services agricoles	6'654	13'061	14'853	14'930
Autres biens et services	27'918	25'813	33'531	34'895
Assurances	1'375	1'499	2'264	2'393
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>84'918</b>	<b>72'890</b>	<b>91'352</b>	<b>93'108</b>
<b>Amortissements totaux</b>	<b>36'910</b>	<b>38'052</b>	<b>37'033</b>	<b>39'523</b>
Amortissements équipements	20'824	22'617	23'648	25'299
Amortissements constructions	12'975	12'138	10'471	11'111
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'476	2'649
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>48'008</b>	<b>34'838</b>	<b>54'318</b>	<b>53'585</b>
Rémunération des salariés	28'753	30'700	32'989	33'232
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'303	2'586
Fermages	4'934	4'594	11'891	12'167
Intérêts créanciers	4'845	4'915	4'157	4'347
<b>Paiements directs à la production</b>	<b>59'019</b>	<b>67'071</b>	<b>80'019</b>	<b>80'226</b>
<b>Revenu net d'entreprise</b>	<b>67'302</b>	<b>58'711</b>	<b>83'197</b>	<b>81'690</b>
<b>Formation de capital</b>	<b>-8'208</b>	<b>-8'714</b>	<b>-4'078</b>	<b>-7'398</b>
<b>Unité de travail famille</b> (UTA à 2'800 h)	<b>1'850 UTA</b>	<b>1'676 UTA</b>	<b>1'291 UTA</b>	<b>1'279 UTA</b>
<b>Rémunération horaire moyenne</b>	<b>CHF 13.-</b>	<b>CHF 12.50</b>	<b>CHF 21.94</b>	<b>CHF 22.81</b>

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2021. Estimation pour 2022.  
Source : Office fédéral de la statistique

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais, en regardant les salaires comparables, on s'aperçoit que les salaires du secteur agricole restent inférieurs de 25 à 30% par rapport aux autres professions sans tenir compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités.

Plus en détail, on constate une augmentation de moins de 1% des recettes liées à la production animale. Les recettes concernant la production laitière augmentent de quelques pourcents. Le produit des œufs et de la viande de volaille et de bœuf<sup>11</sup> se maintient aussi. À noter que, depuis 20 ans, le produit brut en production animale retrouve une stabilité ces dernières années, compte tenu du développement d'ateliers volaille et œufs.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font augmenter les résultats et notamment une forte augmentation en particulier pour les céréales. En 20 ans, nous avons perdu 20 millions, notamment par la baisse liée au prix du produit d'une part mais aussi de l'année sèche d'autre part. En viticulture, l'année 2022 retrouve une situation stable. Au final, le produit brut de la production végétale atteint CHF 89 millions conduisant à une valeur plus basse que la moyenne décennale.

Le produit agricole neuchâtelois 2022 se situe à CHF 252 millions. En 20 ans, le produit brut agricole a augmenté de 20 millions, ce qui s'explique par l'augmentation des paiements directs. L'augmentation de la consommation intermédiaire est forte notamment pour l'énergie et l'entretien des bâtiments et du matériel agricole. L'agriculture subit aussi les augmentations de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une augmentation dans les biens et services.

Les amortissements de quelques CHF 39 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ CHF 7 millions montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole dans le canton de Neuchâtel. Ainsi, les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production, ce qui confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture a augmenté depuis 2000 et est tendanciellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 81 millions est lié encore une fois au soutien étatique. Cela démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de CHF 21.- à l'heure en 2021 à CHF 22.- en 2022.

Par ailleurs, les CHF 81 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 669 exploitations, il s'agit en moyenne de CHF 122'107.- de revenu agricole par exploitation. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de CHF 63'870.- par unité de travail famille ou CHF 5'322.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une partie des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou fait appel à des revenus hors activité agricole.

## 3.3 Commentaires par branche

### 3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

#### ***Économie laitière suisse en 2022***

Après 2 années de Covid qui ont boosté le marché laitier, l'année 2022 a malheureusement été impactée par la Guerre en Ukraine, ce qui a entraîné une flambée des prix et l'inflation qui en découle. L'augmentation du prix indicatif du lait nécessaire a été de 5 cts sur le lait de centrale A au 15 avril 2022. Le prix standardisé producteur 2022 s'est monté à 69,25 cts en moyenne. (PSP 180'000kg, avec 5 cts de supplément laitier). Pour corser le tout, l'été 2022 a été marqué par une intense sécheresse qui a impacté la filière laitière surtout en Suisse Romande.

#### ***Production et mise en valeur du lait***

La production laitière Suisse continue à diminuer. Les livraisons de lait d'ensilage, représentant 67,7% des livraisons de l'année, tendent légèrement à la baisse. La production de lait de non-ensilage a subi une importante chute 3% soit 33'629 t pour 2022. 282'382 tonnes de lait bio ont été commercialisées en 2022, soit 1,9% de moins que l'année précédente. 17'603 exploitations laitières ont été enregistrées soit 322 de moins que 2021. A contrario de la diminution du nombre d'exploitations, la quantité livrée par exploitation continue de croître.

Statistiques livraisons de lait en Suisse :

<b>Année</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Évolution 21-22</b>
Production laitière totale (t)	3'405'139	3'405'307	3'354'466	-1,5%
Lait d'ensilage (t)	2'292'542	2'286'641	2'269'429	-0,8 %
Lait de non-ensilage (t)	1'112'598	1'118'666	1'085'037	-3,0 %
Nombre d'exploitation	18'396	17'925	17'603	-1,8%
Moy. livraison par expl. (kg)	178'936	184'016	184'764	+0,4 %

Source : IPG, Pringy / \* estimation

## **Interprofession du Gruyère**

L'interdiction de la traite robotisée est entrée en vigueur le 2 juillet 2022, ce qui a occasionné le départ de quelques producteurs de la filière. Prolait s'est engagé pour qu'une étude soit entreprise par Agroscope sur ce sujet.

Après avoir été secouée par des problèmes de qualité liés aux obturateurs au bismuth et après avoir interdit l'utilisation, la filière Gruyère n'a pas encore proposé de solutions alternatives pour le tarissement. Prolait a organisé un webinar qui donnait la parole à des producteurs ayant réduit l'utilisation d'antibiotiques pour le tarissement. La filière IPG a de son côté mis sur pied la commission de veille technologique qui devrait s'occuper de ce genre de problématiques.

Le prix indicatif du Gruyère AOP est passé de 88,48 cts/kg de lait à 93,95 cts/kg au premier septembre 2022 avec une augmentation de 1CHF en sortie de cave du Gruyère AOP. Si la négociation de prix au sein de l'Interprofession est un long processus qui requiert l'accord des 3 collègues, il n'en reste pas moins qu'elle est intervenue trop tard et que nous regrettons le refus de l'IPG de ne pas avoir augmenté le prix en automne 2021 quand il y avait un manque de vieux fromages dans les caves. Nous pensons qu'ainsi l'effet yoyo de ces deux dernières années aurait pu être atténué. Mais qui aurait pu prédire la guerre en Ukraine et ses conséquences, hélas conjuguées aux effets des confinements dus à la Covid ?

Pour répondre à ces besoins, l'IPG a mis sur pied une commission sur les marges qui devrait éclaircir un certain nombre de points.

Production totale effective de Gruyère AOP :

<b>Année</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Quantité (t)	29'049	26'780	29'513	30'099	30'200*	30'578	32'404	32'712
Évolution	-2,6%	-7,8%	+10,2%	+2,0%	+1%	+1,2%	+6,0%	-2,2%

Source : IPG, Pringy / \* estimation

Le contexte d'augmentation du coût de la vie a entraîné un ralentissement des ventes. Les exportations vers l'Union Européenne ont été freinées par la forte inflation. Ainsi une modification des attributions de quantités pour l'année 2022 a été décidée pour pallier cette situation. Les 5% temporaires ont été retirés en mai pour le Gruyère traditionnel, et en septembre pour les producteurs Bio.

Le règlement de gestion des quantités de l'IPG a été révisé et adopté par l'assemblée des délégués en mai 2022. Il comporte encore des éléments à corriger comme le fait de devoir faire passer tout le lait de centrale par la fromagerie.

L'étude Triesse-Gressard qui a été présentée au mois de mars a permis d'établir diverses recommandations pour la filière : prise en charge de la durabilité, meilleure écoute de la base, meilleures informations sur le marché et les tendances des ventes. Gageons qu'il y aura désormais une écoute pour les problèmes pratiques liés à l'application du nouveau règlement de gestion des quantités car si Prolait défend le produit du Gruyère et s'engage à faire respecter les nouvelles règles dans leur essence, la fédération ne voit pas la nécessité de chicanes inutiles qui n'apportent aucune amélioration de la qualité. Des discussions seront donc nécessaires pour quelques modifications pragmatiques du règlement de gestion des quantités.

Pierre-Ivan Guyot préside l'Interprofession du Gruyère depuis le mois de juin. Bon vent à lui ! Nous souhaitons une belle retraite à Osswald Kessler et le remercions pour son travail considérable accompli à la tête de l'IPG.



### 3.3.2 Bilan agricole en quelques mots

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

#### **Production végétale**

Le début de pâturage a eu lieu autour du 11 avril dans la zone de plaine et du 13 avril dans la zone des collines, soit dans une fourchette moyenne. Fin mai, la plupart des cultures de céréales, d'oléagineux et de légumineuses à graines affichaient un état suffisant à bon. Si les champs étaient trop humides en de nombreux endroits début mai, les conditions à la fin du mois étaient parfois sèches en raison de la hausse des températures et de la bise. Selon les prévisions actuelles, la récolte des céréales, des oléagineux et des légumineuses à graines sera légèrement supérieure à celle de l'année dernière, avec des rendements moyens. Pour les oléagineux, c'est surtout l'augmentation des surfaces en tournesols qui laisse présager une récolte plus importante. À l'inverse, la surface en colza stagne, et il n'est pas certain d'atteindre une nouvelle fois les très bons rendements de 2022. Peu de changements sont à signaler du côté des légumineuses à graines. Estimée à 15 kilotonnes, la production restera modeste en 2023. Les données de Sucre Suisse SA montrent que la surface en betteraves sucrières augmente pour atteindre 16 402 ha en 2023, contre 15 849 ha en 2022. La production de légumes frais a baissé de 30 % en glissement annuel dû au mois d'avril frais et humide.

#### **Économie laitière**

La production laitière affiche une légère hausse constante depuis novembre 2022. En mars 2023, elle a augmenté de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Au premier trimestre 2023, la quantité de lait destiné à la production de fromage a été nettement moins importante qu'en 2022 (-6,2 %). La quantité de lait utilisé notamment pour la production de beurre et de conserves s'en est retrouvée augmentée (tableau 3.2). La production de fromage a diminué de 3,5 % au premier trimestre 2023 (tableau 3.4). Les baisses les plus marquées ont été enregistrées du côté de la production de fromage à pâte dure (-9,7 %) et mi-dure (-5,9 %). En revanche, la production de fromage frais a augmenté de 6,4 %.

#### **Économie animale**

Depuis fin 2022, la diminution du nombre de vaches laitières s'est accélérée (tableau 4.1). Pour avril 2023, elle diminue à 1,9 %. À l'inverse, la croissance du cheptel des autres vaches s'est accélérée de manière plutôt légère. Pour avril, elle s'élève à 2,4 %. Le nombre total de bovins augmente quelque peu depuis un certain temps déjà, de 0,4 % en avril 2023 (tableau 4.2). Cette augmentation s'explique en partie par l'engouement pour l'engraissement du gros bétail où les animaux sont âgés de plus de douze mois au moment de leur abattage. Les animaux d'engrais restent ainsi plus longtemps inscrits dans le cheptel. En avril, les abattages de gros et de petit bétail ont diminué de manière générale par rapport à l'année précédente (tableau 5.6). Seuls ceux des bovins ont connu une légère hausse (+1,2 %). Pour les porcs, la baisse a été très nette (-10,5 %). À cette chute s'ajoute une réduction du poids mort de 0,7 % (tableau 4.4). De la diminution des abattages résulte une réduction de la production indigène de 0,9 % pour la viande de bœuf et de 5,2 % pour la viande de veau (tableau 4.7) La production indigène de viande de porc recule même de 11,0 %. Pour la viande de mouton, la baisse est de 8,3 %, mais elle ne peut être que mal interprétée étant donné que Pâques a eu lieu plus tôt cette année qu'en 2022. La production de viande de volaille a continué de diminuer par rapport à l'année précédente, en avril de 3,1 % pour la viande prête à la vente (tableau 4.9). Dans ce contexte, les importations nettes de viande de volaille ont elles aussi stagné. La production d'œufs a diminué de 7,9 % en avril (tableau 4.10). En parallèle, les importations ont augmenté de 8,2 %, mais n'ont pas réussi à compenser la baisse de la production indigène dans son intégralité. De manière générale, il semblerait que la dissipation du coronavirus ait réduit les capacités d'absorption du marché pour les produits d'origine animale, notamment par rapport aux années 2020/2021. La baisse du chiffre d'affaires réel dans le commerce de détail pour les produits alimentaires depuis fin 2022 pourrait en être l'une des causes (tableau 7.4). Peut-être les consommateurs réagissent-ils au renchérissement en réduisant leurs achats d'aliments d'origine animale plutôt onéreux.

## **Commerce extérieur**

Même sans tenir compte de la baisse de la production indigène (tableau 2.6), les importations de légumes frais ont diminué tant en avril (-13,1 %) qu'en cumulé (-6,3 %). Les volumes de fruits importés sont en baisse depuis début 2022 (tableau 5.3). En avril 2023, la Suisse a exporté 4751 tonnes de fromage, soit 6,2 % de moins que l'année d'avant (tableau 5.6). Les volumes importés ont eux aussi diminué de 6,5 % (tableau 5.6), le prix moyen du fromage importé en avril étant supérieur de 14,2 % à celui de l'année précédente. Au vu du recul marqué des exportations, la plupart des fromages ont essuyé un revers en avril (tableau 5.8). Les reculs les plus marqués ont été celui de 174 tonnes (-59,0 %) pour la fondue prête à l'emploi et celui de 160 tonnes (-20,8 %) pour l'Emmental AOP. En ce qui concerne les importations des agents de production, le renchérissement s'est atténué (tableau 5.15). En avril, le prix moyen des engrais a baissé de 27 % en glissement annuel. Une hausse des prix a frappé les produits phytosanitaires (+71,9 %) et les semences (+15,5 %). À l'exception des semences, tant les volumes que la valeur des importations cumulées jusqu'en avril ont diminué par rapport à l'année précédente.

## **Prix**

En mai, le prix du gros bétail est resté stable, mais il se situait au-dessous du niveau des deux années précédentes. Le prix des veaux de boucherie a continué de baisser. À l'heure actuelle, le prix des veaux d'engrais connaît une hausse saisonnière, mais présente une différence de Fr. 1 à Fr. 1.50 le kg PV par rapport à celui de l'année précédente selon la catégorie et la source. Le prix des gorettes est resté stable en mai, celui des porcs de boucherie a continué d'augmenter. En mai, le prix des agneaux et des moutons de boucherie a augmenté de quelques centimes le kg PM, celui des agneaux de pâturage est resté stable. C'est surtout le prix actuellement bas des animaux de boucherie qui fait pression sur l'indice des prix à la production agricole. Les autres postes parviennent toutefois à compenser ce phénomène : l'indice affiche une hausse de 2,1 % en avril par rapport à l'année précédente. Le renchérissement du prix des produits alimentaires dans l'indice des prix à la consommation s'élève à 5,4 % en avril par rapport à l'année d'avant. Sur le marché mondial, le prix de nombreuses matières premières agricoles s'est replié ces derniers temps, notamment ceux des produits laitiers, des céréales, du soja et des huiles végétales. Le prix des matières premières importantes pour les agents de production agricole, comme l'urée, les phosphates, le chlorure de potassium, le pétrole brut et le gaz naturel, est également en baisse. Du point de vue de la Suisse, il convient de signaler le prix élevé du sucre sur le marché mondial.